

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique



Université Echahid Cheikh Larbi Tébessi-Tébessa
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Lettres et Langue françaises

Polycopié

Morphosyntaxe (S3)

Master II. Sciences du langage

Préparé par : Dr. NAR Mohamed

Maitre de conférences classe A

Année universitaire : 2025/2026

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....9

Chapitre I : La linguistique contemporaine et l'objet de la morphosyntaxe...13

1. La linguistique contemporaine : du fait grammatical à la compétence linguistique.....	14
1.1. De la description des langues à la connaissance linguistique.....	15
1.2. La place de la morphosyntaxe.....	16
2. Linguistique vs grammaire : deux conceptions de la règle.....	17
2.1. Les grammaires traditionnelles : un cadre normatif.....	18
2.2. Les règles linguistiques : explicatives et formelles.....	18
3. La morphosyntaxe comme lieu d'interaction entre forme, sens et usage.....	19
4. Vers une conception cognitive de la morphosyntaxe.....	20
Exercices.....	22

Chapitre 2 : Introduction à l'analyse morphématique25

1. Les différentes acceptions du « mot ».....	26
2. Le morphème : unité minimale de forme et de sens.....	27
2.1. Définition.....	27
2.2. Les types de morphèmes.....	28
3. Du morphème au morphe et à l'allomorphe.....	28
4. Les affixes et la structure du mot.....	29
4.1. Types d'affixes.....	30
5. Les processus morphologiques.....	30
5.1. La dérivation (affixation).....	31
5.2. La flexion.....	31
5.3. La composition.....	31
5.4. La conversion (ou dérivation impropre).....	32
5.5. La troncation et le siglage.....	32
6. Les morphes-portemanteaux et les formes amalgamées.....	33
7. Morphologie et variation entre oral et écrit.....	33
8. La morphologie et la syntaxe : vers la morphosyntaxe.....	34
Exercices.....	35

Chapitre 3 : Les parties du discours : critères d'analyse et difficultés de classification.....39

1. Définition et principe de la catégorisation grammaticale.....	41
2. Les critères d'identification des catégories grammaticales.....	41
2.1. Le critère sémantique.....	42
2.2. Le critère morphologique.....	42
2.3. Le critère distributionnel ou fonctionnel.....	43
3. Les parties du discours dans la tradition et la linguistique contemporaine.....	44
3.1. Les grammaires traditionnelles.....	44

3.2. Les approches structurales et génératives.....	45
4. Difficultés de classification.....	45
5. Vers une vision dynamique des catégories grammaticales.....	46
Exercices.....	47

Chapitre 4 : L'analyse en constituants immédiats : la phrase simple et la phrase complexe.....51

1. Les unités hiérarchiques de la grammaire.....	52
2. Le principe de l'analyse en constituants immédiats.....	53
3. Les principes méthodologiques : le test distributionnel.....	55
3.1. La substitution.....	55
3.2. Le déplacement.....	55
3.3. La coordination.....	56
4. L'analyse hiérarchique de la phrase simple.....	56
5. L'analyse en constituants de la phrase complexe.....	57
5.1. Principe général.....	57
5.2. Les relatives.....	58
5.3. Les complétives.....	59
5.4. Les circonstancielles.....	62
Exercices.....	64

Chapitre 5 : La théorie X-barre.....67

1. De la grammaire générative à la théorie X-barre.....	69
1.1. La théorie standard.....	69
1.2. La théorie standard étendue.....	69
1.3. La théorie des principes et des paramètres.....	70
2. Les fondements de la théorie X-barre.....	71
2.1. L'universalité de la structure des syntagmes.....	71
2.2. Principe de projection.....	72
3. Les trois niveaux de projection.....	73
4. Les constructions endocentriques et exocentriques.....	74
5. Les projections fonctionnelles : IP, CP et DP.....	75
5.1. IP (Inflection Phrase).....	75
5.2. CP (Complementizer Phrase).....	75
5.3. DP (Determiner Phrase).....	76
6. Illustration synthétique.....	76
Exercices.....	78

Chapitre 6 : Les reprises anaphoriques.....81

1. Les différentes approches de l'anaphore.....	82
1.1. Approche traditionnelle.....	82
1.2. Approche structurale.....	83

1.3. Approche fonctionnelle et textuelle.....	83
2. Anaphore, co-référence et deixis.....	84
3. Les types d'anaphores.....	85
3.1. Anaphore fidèle.....	85
3.2. Anaphore infidèle.....	85
3.3. Anaphore associative (ou méronymique).....	86
3.4. Anaphore conceptuelle.....	86
3.5. Anaphore divergente (ou indirecte).....	86
4. Fonctionnement et contraintes.....	87
5. Développement et acquisition des anaphores.....	87
6. Dimension discursive et textuelle.....	88
7. Vers une approche intégrée : syntaxe, sémantique et cognition.....	88
8. Exemples d'analyse.....	89
Exercice.....	90

GLOSSAIRE.....	93
-----------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE.....	103
---------------------------	------------

AVANT-PROPOS

Ce polycopié est consacré à **la morphosyntaxe**, entendue comme un **domaine central** des sciences du langage. Centrale, non par tradition académique, mais parce qu'elle permet d'articuler la forme linguistique, l'organisation syntaxique et la construction du sens. La morphosyntaxe se situe à un point stratégique : entre le lexique et la phrase, entre les unités minimales et les structures complexes, entre l'intuition du locuteur et l'analyse du linguiste.

Nous adoptons ici une perspective résolument contemporaine de la grammaire. Il ne s'agit plus de dresser un inventaire de règles normatives, ni d'opposer le correct à l'incorrect, mais de **comprendre comment fonctionne la langue**. La grammaire est envisagée comme un système explicatif, qui cherche à **modéliser la compétence grammaticale des locuteurs** et les règles qui régissent la génération et l'interprétation des énoncés.

L'organisation de ce polycopié répond à cette orientation. Nous ouvrons le cours par des généralités relevant de **la linguistique contemporaine** afin de poser le cadre théorique et épistémologique dans lequel s'inscrivent les analyses proposées. Ce point de départ est nécessaire : il permet de situer la morphosyntaxe parmi les autres niveaux d'analyse linguistique et d'en préciser les enjeux.

L'analyse morphématique et l'étude des **parties du discours** constituent ensuite un passage important. Ces notions, souvent considérées comme élémentaires, sont ici réinterrogées à partir de critères morphologiques, syntaxiques et distributionnels. La **morphologie** est envisagée comme un espace de transition, où se joue le passage du lexique à la structure phrastique.

Cette progression conduit à l'étude de **l'analyse en constituants immédiats**. Dans ce chapitre, nous mettons en valeur l'organisation hiérarchique des énoncés en préparant ainsi le prochain chapitre et en introduisant **la théorie X-barre**, qui constitue un axe central du polycopié. Celle-ci permet de formaliser la structure interne des syntagmes, d'unifier leur description et de relier les propriétés lexicales aux structures syntaxiques.

Le polycopié entame enfin des phénomènes qui dépassent le cadre strict de la phrase, notamment **les reprises anaphoriques**. Ce choix montre que la morphosyntaxe participe à la cohésion textuelle et à la construction du sens en discours.

Les exercices proposés travaillent essentiellement cette progression. Ils visent moins la restitution de connaissances que le développement de compétences analytiques fondées sur l'observation, la justification et la représentation structurale.

Destiné aux **étudiants de Master II Sciences du langage (S3) de l'Université Echahid Cheikh Larbi Tébessi – Tébessa**, ce polycopié se veut un outil de travail, un support méthodologique et une introduction exigeante à l'analyse morphosyntaxique avancée. Notre objectif est simple : former un regard linguistique capable d'interroger les formes, de lire les structures et d'expliquer les fonctionnements du langage.

Chapitre 1 : linguistique contemporaine et l'objet de la morphosyntaxe

- 1. La linguistique contemporaine : du fait grammatical à la compétence linguistique**
- 2. Linguistique vs grammaire : deux conceptions de la règle**
- 3. La morphosyntaxe comme lieu d'interaction entre forme, sens et usage**
- 4. Vers une conception cognitive de la morphosyntaxe**
- 5. Exercices**

L'objet de la linguistique contemporaine n'est plus seulement de décrire la langue dans l'espace et dans le temps, mais de **décrire les connaissances** que le sujet parlant possède de sa langue. Comme l'écrivent Moeschler et Auchlin (2008 : 21) : « Le linguiste ne décrit pas les langues, mais la connaissance que les sujets parlants ont de leur langue. »

Cette affirmation marque un tournant majeur dans l'histoire des sciences du langage, dans la continuité d'une évolution amorcée dès Saussure, lorsque la langue est définie comme un système intériorisé partagé par une communauté de locuteurs (Saussure, 1916).

Autrefois, la linguistique se concentrait principalement sur **la description externe** des langues : leur évolution historique, leurs variations régionales, leurs règles de formation. Aujourd'hui, elle s'intéresse davantage à **la structure interne** des connaissances linguistiques du locuteur, c'est-à-dire à ce que chaque individu sait intuitivement sur sa langue, même s'il ne peut pas toujours l'expliquer explicitement. En d'autres termes, on ne regarde plus seulement la langue comme un objet figé, mais comme une compétence vivante, mentale et cognitive, inscrite dans l'architecture de l'esprit humain (Chomsky, 1971).

1. La linguistique contemporaine : du fait grammatical à la compétence linguistique

La linguistique contemporaine se fonde sur un changement de regard radical sur la langue. On ne considère plus seulement la langue comme un ensemble de formes observables, mais comme **un système de connaissances internes** au locuteur. Autrement dit, la langue n'est plus seulement un objet extérieur qu'on décrit ; elle devient une capacité mentale, **une compétence cognitive** qui permet aux sujets parlants de produire et d'interpréter une infinité d'énoncés.

Cette approche transforme profondément la manière d'étudier la grammaire. Là où la grammaire traditionnelle cherchait à inventorier les règles correctes de la langue, la linguistique moderne cherche à comprendre ce que le locuteur sait

implicitement, sans jamais avoir appris ces règles de manière formelle. Le but n'est donc plus de prescrire le bon usage, mais de **modéliser les mécanismes mentaux** qui rendent possible ce bon usage.

La linguistique contemporaine adopte ainsi une **perspective explicative et cognitive**. Elle s'intéresse à la structure interne du langage, aux processus abstraits qui gouvernent la formation des mots et des phrases, et à la manière dont ces processus sont stockés dans l'esprit du locuteur. En ce sens, la langue n'est plus seulement un outil social : elle est aussi une faculté humaine fondamentale, comparable à la mémoire, au raisonnement ou à la perception, comme le soulignent les approches cognitives du langage (Langacker, 1987).

1.1. De la description des langues à la connaissance linguistique

Dans les approches classiques, la linguistique visait principalement la description externe des langues : leur phonologie, leur morphologie, leur syntaxe, leur évolution historique. Elle se présentait comme une science d'observation. Le linguiste classait, comparait, et expliquait les faits linguistiques à partir des formes visibles.

Cependant, avec le développement des sciences cognitives au XX^e siècle, les chercheurs ont compris que la langue ne pouvait pas être réduite à une simple collection de règles sociales. Elle constitue avant tout une **compétence mentale partagée** par les locuteurs.

Moeschler et Auchlin (2008) résument cette idée de manière claire : le linguiste décrit la connaissance linguistique des sujets parlants. Ce déplacement théorique signifie que la langue n'est pas seulement un système de signes, mais une faculté intériorisée.

Le locuteur sait naturellement si une phrase est correcte ou incorrecte. Il peut comprendre des phrases qu'il n'a jamais entendues auparavant. Il peut produire

des énoncés nouveaux, adaptés à chaque situation. Cette capacité illimitée est au cœur de ce que Chomsky appelle **la compétence linguistique** (Chomsky, 1971).

Cette compétence s'oppose à la performance. La performance correspond à l'usage réel du langage (avec ses erreurs, ses hésitations, ses variations), tandis que la compétence désigne le système de règles internes qui rendent cet usage possible. Ainsi, la linguistique contemporaine s'intéresse moins aux phrases produites qu'à la capacité à produire des phrases.

Un exemple simple permet d'illustrer ce point : tout locuteur francophone sait qu'on dit « les enfants jouent » et non « les enfants joue ». Pourtant, il n'a pas appris cette règle à l'école : il l'a intégrée naturellement. La linguistique cherche donc à comprendre comment cette connaissance est organisée dans l'esprit.

Cette approche cognitive repose sur plusieurs idées clés :

- ❖ la langue est un système de règles abstraites ;
- ❖ ces règles sont intériorisées par le locuteur ;
- ❖ elles permettent la créativité linguistique ;
- ❖ elles sont universelles dans leur principe, même si les langues diffèrent dans leur forme, comme l'ont montré les travaux sur les universaux du langage (Chomsky, 1981).

En ce sens, la linguistique contemporaine se situe **au croisement** de la linguistique formelle, de la psychologie cognitive et des sciences du langage.

1.2. La place de la morphosyntaxe

La morphosyntaxe constitue un **domaine central** dans cette approche. Elle permet de comprendre comment les unités linguistiques s'assemblent pour produire du sens.

Elle englobe à la fois la morphologie (structure des mots) et la syntaxe (structure des phrases). Elle montre que les règles de formation linguistique ne sont pas arbitraires : elles suivent une **organisation hiérarchique** précise.

La morphosyntaxe explique par exemple :

- ❖ comment se forment les accords ;
- ❖ comment se construisent les syntagmes ;
- ❖ comment les mots interagissent dans la phrase.

Elle est donc essentielle pour décrire la compétence linguistique.

Selon Parisse (2009), la morphosyntaxe concerne toutes les structures qui permettent de construire grammaticalement un énoncé. Elle inclut la flexion des mots, l'ordre des constituants, les marques syntaxiques, et l'organisation globale de la phrase. Ce domaine montre que le locuteur possède une maîtrise implicite extrêmement complexe. Même un enfant de cinq ans sait utiliser correctement les accords verbaux ou nominaux.

La linguistique contemporaine cherche à **modéliser cette compétence**. Elle montre que la morphosyntaxe est au cœur du fonctionnement cognitif du langage.

En résumé, la morphosyntaxe n'est pas seulement une étude technique des formes grammaticales ; elle constitue un outil pour **comprendre la structure interne** du savoir linguistique.

2. Linguistique vs grammaire : deux conceptions de la règle

La distinction entre linguistique et grammaire est fondamentale pour comprendre la modernité des sciences du langage. La grammaire traditionnelle vise à fixer la norme. Elle dit ce qui est correct, acceptable, et conforme au « bon usage ». Elle se base sur des **critères sociaux et institutionnels**.

La linguistique contemporaine, au contraire, cherche à **expliquer les règles mentales** qui structurent la langue. Autrement dit, la grammaire est **prescriptive** ; la linguistique est **explicative**.

2.1. Les grammaires traditionnelles : un cadre normatif

Les grammaires classiques avaient pour objectif principal de codifier la langue. Elles cherchaient à établir une norme stable, souvent inspirée de la langue écrite littéraire. Le bon usage était défini par les écrivains prestigieux et par les institutions (comme l'Académie française). Cette conception place la règle grammaticale du côté de la norme sociale. Par exemple, on enseigne qu'il ne faut pas dire « j'ai tombé », mais « je suis tombé ». La règle est présentée comme une **convention à respecter**.

Cependant, la linguistique montre que cette convention reflète en réalité un fonctionnement profond du système verbal. La grammaire traditionnelle ne s'intéresse pas à cette profondeur. Elle cherche seulement à corriger. Moeschler et Auchlin soulignent que la grammaire décrit une langue institutionnelle, parfois éloignée de la langue réellement utilisée.

Ainsi, la règle grammaticale est une **norme culturelle et scolaire**, et non une **hypothèse sur la compétence du locuteur**.

2.2. Les règles linguistiques : explicatives et formelles

La linguistique moderne propose une conception différente. Elle considère la règle comme une **formulation des régularités mentales**. Elle ne dit pas « ce qu'il faut dire », mais « ce que le locuteur sait inconsciemment ». Prenons encore l'exemple de l'accord du participe passé. La grammaire impose une règle scolaire. La linguistique montre que cette règle est liée à la position syntaxique du complément.

L'accord n'est donc pas une contrainte arbitraire ; c'est une manifestation de l'architecture interne de la phrase. La linguistique cherche ainsi à modéliser la logique du système. Elle adopte une **perspective scientifique** : elle observe, analyse, et explique les régularités. Apprendre la linguistique revient donc à comprendre comment fonctionne réellement la langue dans l'esprit des locuteurs.

En définitive, la linguistique contemporaine dépasse la grammaire normative. Elle transforme la règle en **un objet d'analyse cognitive**.

3. La morphosyntaxe comme lieu d'interaction entre forme, sens et usage

La morphosyntaxe, telle qu'elle est introduite par la linguistique contemporaine, constitue un lieu d'articulation privilégié entre plusieurs dimensions fondamentales du langage. Elle met en relation trois niveaux essentiels, qui ne peuvent être étudiés isolément sans appauvrir la compréhension du fonctionnement linguistique :

- ❖ **le niveau morphologique** : il concerne les formes grammaticales, notamment les affixes, les flexions, les marques de genre, de nombre, de personne ou de temps ;
- ❖ **le niveau syntaxique** : il renvoie à l'organisation des unités linguistiques dans la phrase, à l'ordre des constituants et aux relations hiérarchiques entre eux ;
- ❖ **le niveau sémantique** : il porte sur l'interprétation du sens des structures, telle qu'elle émerge de la combinaison des formes et des relations syntaxiques.

Dans cette perspective, la morphosyntaxe permet de comprendre comment la structure formelle de la phrase influe directement sur la construction du sens et sur les effets interprétatifs produits en discours. Elle montre que des variations syntaxiques apparemment minimales peuvent entraîner des différences significatives de point de vue, de focalisation ou de mise en relief informationnelle.

Ainsi, la phrase **Le cheval tire le chariot** ne véhicule pas exactement le même sens discursif que **Le chariot est tiré par le cheval** : bien que la relation sémantique de base soit identique, la transformation syntaxique modifie la perspective énonciative et la hiérarchisation des rôles thématiques. De même, **Les étudiants travaillent bien** et **Travaillent bien, les étudiants !** illustrent comment une modification de l'ordre syntaxique produit des effets discursifs, notamment en termes de topicalisation et de mise en focus.

Ces exemples montrent que la morphosyntaxe ne se limite pas à décrire des structures formelles abstraites. Elle éclaire plus largement la relation dynamique entre **forme, sens et usage**, en tenant compte des choix effectués par le locuteur dans une situation de communication donnée, comme l'ont souligné les approches fonctionnelles et énonciatives (Dik, 1997 ; Givón, 2001).

4. Vers une conception cognitive de la morphosyntaxe

Les linguistes contemporains intègrent de plus en plus la morphosyntaxe dans une vision cognitive et pragmatique du langage. Dans cette approche, l'objet d'étude n'est plus uniquement la phrase bien formée au sens strict, mais la manière dont le sens se construit à travers des structures grammaticales mobilisées en contexte.

Kempson (1977) montre que la frontière entre syntaxe et interprétation est loin d'être étanche. Les structures grammaticales ne déterminent pas mécaniquement le sens : elles interagissent avec des connaissances encyclopédiques, des schémas cognitifs et des conventions culturelles partagées par les locuteurs.

Ainsi, certaines anomalies grammaticales apparentes peuvent être compensées par des motivations cognitives ou discursives. L'énoncé **Sophie est un glaçon** viole une règle de sélection syntaxique classique (un référent humain ≠ un objet inanimé), mais il reste parfaitement interprétable sur le plan sémantique. Cette interprétation est rendue possible par le recours à une métaphore conceptuelle

largement partagée (froid ↔ absence d'émotion), telle que l'ont décrite les travaux en linguistique cognitive (Lakoff & Johnson, 1980).

Ce type d'analyse montre que la morphosyntaxe contemporaine s'intéresse autant aux structures mentales sous-jacentes qu'aux mécanismes de construction du sens en discours. Elle ne se limite plus à l'identification de règles formelles, mais cherche à comprendre comment ces règles sont mobilisées, ajustées ou parfois contournées par les locuteurs pour répondre à des besoins communicatifs précis.

Loin de la simple codification des usages, la morphosyntaxe contemporaine :

- ❖ analyse les règles implicites qui gouvernent la formation des structures linguistiques ;
- ❖ modélise la compétence grammaticale des locuteurs ;
- ❖ articule la forme linguistique et les processus cognitifs ;
- ❖ et ouvre la voie à des analyses interdisciplinaires croisant linguistique, psychologie cognitive et pragmatique.

Comme le résumait Moeschler et Auchlin (2008 : 22) :
« La linguistique est la science qui étudie les connaissances que les sujets parlants ont de leur langue. »

C'est dans cette perspective que le présent polycopié abordera les différents volets de la morphosyntaxe : de l'analyse morphématique à la théorie X-barre, en passant par les reprises anaphoriques et les relations de dépendance syntaxique, autant de moyens de rendre visibles les structures invisibles de la compétence linguistique.

Exercices

Exercice 1 : Cochez la bonne réponse **et justifiez brièvement votre choix.**

1. Selon Moeschler et Auchlin, l'objet d'étude du linguiste est :
 - A. La langue écrite standard
 - B. La connaissance que les sujets parlants ont de leur langue
 - C. La correction grammaticale des phrases
2. La phrase « Des idées vertes incolores dorment furieusement » est :
 - A. Agrammaticale
 - B. Grammaticale mais ininterprétable
 - C. Interprétable car métaphorique
3. La distinction compétence / performance permet de :
 - A. Décrire les normes sociales du bon usage
 - B. Expliquer les erreurs des locuteurs
 - C. Distinguer la connaissance linguistique interne de son usage effectif
4. La morphosyntaxe s'intéresse principalement :
 - A. À l'origine historique des langues
 - B. Aux relations entre formes grammaticales, structure syntaxique et interprétation
 - C. À la phonétique articulatoire

Exercice 2 : Indiquez si l'énoncé est **vrai ou faux**, puis **justifiez en mobilisant le cours.**

1. La grammaire et la linguistique ont le même objet d'étude.
2. Une phrase syntaxiquement correcte est nécessairement interprétable.
3. La morphosyntaxe contemporaine prend en compte le sens et le contexte.
4. Les grammaires traditionnelles décrivent la langue telle qu'elle est réellement utilisée.
5. En linguistique contemporaine, une règle grammaticale est une hypothèse sur la compétence mentale du locuteur.

Exercice 3 : Associez chaque notion à sa définition, puis **reformulez la définition avec vos propres mots.**

Colonne A – Notions	Colonne B – Définitions
1. Compétence linguistique	a. Étude des formes grammaticales et de leur combinaison
2. Morphosyntaxe	b. Connaissance implicite du système de la langue
3. Grammaire prescriptive	c. Discipline scientifique qui étudie le langage humain
4. Linguistique	d. Ensemble des règles institutionnelles et normatives

Exercice 4 : Complétez le texte suivant avec les mots appropriés :

grammaire – morphosyntaxe – langues – connaissance – norme – compétence

La linguistique contemporaine ne décrit pas les, mais la que les sujets parlants ont de leur langue. La s'intéresse aux règles mentales de combinaison des unités, tandis que la traditionnelle vise à fixer une sociale du bon usage.

La grammaire devient ainsi un modèle de la linguistique implicite.

Exercice 5 : Répondez de manière argumentée.

1. Expliquez la différence entre **phrase grammaticale** et **phrase interprétable**, en vous appuyant sur les exemples vus en cours.
2. En quoi l'étude de la morphosyntaxe relève-t-elle aujourd'hui des sciences cognitives ?
3. Pourquoi peut-on dire que la linguistique contemporaine adopte une démarche explicative et non prescriptive ?

Exercice 6 : Analysez les phrases suivantes sur les plans **morphosyntaxique** et **sémantique**.

a. *Paul a cassé le vase.*

b. *Le vase a été cassé par Paul.*

c. *Cassé, le vase l'était déjà.*

✓ Identifiez :

- le type de construction syntaxique
- l'effet sur la focalisation et le sens

Exercice 7 : Classez les phrases suivantes selon qu'elles sont :

- grammaticales et interprétables
- grammaticales mais difficilement interprétables
- agrammaticales

Justifiez votre réponse.

1. *Le silence boit la lumière.*
2. *Les chats mange la souris.*
3. *Cette idée a traversé mon esprit.*

Exercice 8 : Expliquez en quoi l'énoncé suivant montre que la langue ne se réduit pas à des règles formelles :

Sophie est un glaçon.

Votre réponse devra mobiliser les notions de **sélection sémantique**, **métaphore conceptuelle** et **connaissance partagée**.

Exercice 9 : Comparez le traitement de l'accord du participe passé :

- dans une grammaire scolaire,
- dans une approche linguistique explicative.

Montrez ce que chaque approche cherche à faire.

Exercice 10 : Montrez que la morphosyntaxe constitue aujourd'hui un lieu privilégié d'articulation entre **forme linguistique**, **cognition** et **usage discursif**.

Chapitre 2 : Introduction à l'analyse morphématique

- 1. Les différentes acceptions du « mot »**
 - 2. Le morphème : unité minimale de forme et de sens**
 - 3. Du morphème au morphe et à l'allomorphe**
 - 4. Les affixes et la structure du mot**
 - 5. Les processus morphologiques**
 - 6. Les morphes-portemanteaux et les formes amalgamées**
 - 7. Morphologie et variation entre oral et écrit**
 - 8. La morphologie et la syntaxe : vers la morphosyntaxe**
 - 9. Exercices**
-

Le **mot** et la **phrase** sont les deux principaux niveaux de **l'analyse grammaticale** traditionnelle. Le mot y est conçu comme l'unité minimale de la description, et la phrase comme l'unité maximale. Cette conception, héritée de la grammaire scolaire et normative, repose sur l'idée que le mot constitue un bloc immédiatement identifiable et stable.

Or, cette évidence est remise en question par la linguistique moderne. Saussure substitue à la notion de « mot » celle de « signe », unité biforme associant un signifiant et un signifié. Toutefois, le mot demeure loin d'être une unité simple et immédiatement recevable sur le plan scientifique : il est **polyphonique**, variable selon les niveaux d'analyse, et ne correspond pas toujours à l'unité minimale de l'organisation grammaticale. Le mot apparaît ainsi comme une unité complexe, dont les composantes internes sont les **morphèmes**.

C'est dans cette perspective que s'inscrit **l'analyse morphématique**, dont l'objectif est de décrire, classer et comprendre les éléments constitutifs des mots, afin de montrer comment la langue construit le sens à travers la forme. Loin de se limiter à un inventaire formel, l'étude morphématique met en évidence les mécanismes abstraits qui relient structure interne du mot et interprétation sémantique.

1. Les différentes acceptions du « mot »

Le terme « mot » semble intuitif et familier, mais il recouvre en réalité plusieurs acceptions distinctes selon le point de vue adopté. Comme le rappellent Moeschler et Auchlin (2008 : 59), on ne parle pas du même « mot » selon que l'on adopte une approche graphique, phonologique, lexicale ou grammaticale.

Type de mot	Définition	Exemple
Mot occurrence	Le mot concret apparaissant dans un énoncé.	Dans <i>Les enfants jouent</i> , il y a trois mots occurrences.

Mot type	Le mot considéré comme unité abstraite.	<i>J'aime les pommes et les pommes rouges</i> = 7 occurrences mais 5 types.
Mot orthographique	Séquence d'unités séparées par des espaces à l'écrit.	<i>Table-basse</i> = un ou deux mots selon la convention graphique.
Mot phonologique	Unité prononcée sans pause interne.	/lav/ peut correspondre à <i>lave</i> ou à une forme du verbe <i>laver</i> .
Lexème	Entrée abstraite du lexique mental regroupant plusieurs formes fléchies.	<i>chanter</i> regroupe <i>chante</i> , <i>chantait</i> , <i>chantons</i> , etc.

Cette multiplicité de définitions montre que le mot n'est pas une **unité homogène**. Elle impose d'en analyser la structure interne et justifie le recours à une unité plus fondamentale : le morphème. Comme le souligne Martinet (1960), la description linguistique gagne en précision lorsqu'elle s'appuie sur les unités minimales de la première articulation.

2. Le morphème : unité minimale de forme et de sens

2.1. Définition

« Le morphème est la plus petite unité linguistique ayant une forme et un sens » (Moeschler & Auchlin, 2008 : 60). Il s'agit donc d'une **unité biforme**, à la fois phonologique et sémantique, que l'on ne peut segmenter davantage sans perdre toute valeur signifiante.

Exemples :

- ❖ *chantais* → {chant-} + {-ais}
- ❖ *inacceptable* → {in-} + {accept-} + {-able}
- ❖ *dormirons* → {dorm-} + {-ir} + {-ons}

Dubois et al. (1973 : 324) précisent que le morphème est « le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l'on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique ». Il constitue ainsi l'unité minimale de la première articulation, par opposition au phonème, unité distinctive dépourvue de sens, relevant de la seconde articulation (Martinet, 1960).

2.2. Les types de morphèmes

On distingue traditionnellement deux grandes classes de morphèmes :

Type	Fonction	Exemples	Particularités
Morphèmes lexicaux	Portent le sens plein ; appartiennent à une classe ouverte.	{chant-}, {livr-}, {beau-}, {rapid-}	Base du lexique, forte charge sémantique.
Morphèmes grammaticaux	Marquent les relations syntaxiques ou les flexions.	{-s}, {-ait}, {le}, {de}, {en}	Classe fermée, fonctionnement systématique.

Le mot résulte le plus souvent de la combinaison de ces deux types de morphèmes : *chant-ait*, *livr-es*, *beau-té-s*. Cette combinaison illustre la manière dont la langue articule sens lexical et contraintes grammaticales au sein d'une même unité formelle.

3. Du morphème au morphe et à l'allomorphe

La linguistique contemporaine affine encore cette analyse en distinguant plusieurs niveaux de représentation :

Notion	Définition	Exemple
Morphème	Unité abstraite de sens.	{aller}
Morphe	Réalisation concrète d'un morphème.	/v/ dans <i>je vais</i> ; /al/ dans <i>nous allons</i> .

Allomorphe	Variante formelle d'un même morphème selon le contexte.	/v/, /al/, /ir/ pour {aller}.
-------------------	---	-------------------------------

Comme le définit Corbin (1987 : 284), « une allomorphie est une variation de nature phonologique, non explicable phonologiquement, qui affecte un morphème [...] dans un contexte phonologique ». L'allomorphie montre ainsi que la relation entre forme et sens n'est pas toujours biunivoque et que le même morphème abstrait peut donner lieu à plusieurs réalisations formelles.

Exemples :

- ❖ {beau} → *beau* / *bel* / *belle* (allomorphie conditionnée par le contexte phonologique)
- ❖ {cheval} → *chevaux* (allomorphie morphologique)

Ces phénomènes illustrent la **complexité** de la structure interne du mot et confirment que l'analyse morphologique ne peut se limiter à une simple segmentation linéaire.

4. Les affixes et la structure du mot

Les affixes sont des morphèmes grammaticaux liés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent apparaître seuls et doivent s'attacher à une base ou à une racine. L'affixation consiste à combiner une base lexicale avec un ou plusieurs affixes afin de modifier la signification du mot ou sa catégorie grammaticale (Moeschler & Auchlin, 2008 : 62).

On distingue généralement les **préfixes**, qui précèdent la base (*re-*faire, *in-*acceptable), les **suffixes**, qui la suivent (*chant-*eur, *beau-*té), et, dans certaines langues, d'autres types d'affixes plus complexes. L'étude des affixes permet de montrer que la structure du mot obéit à des régularités systématiques et productives, révélatrices de la compétence morphologique des locuteurs (Aronoff, 1976).

Ainsi, la morphologie lexicale et grammaticale apparaît comme un domaine central pour comprendre comment la langue articule forme, sens et organisation cognitive, bien au-delà d'une simple liste de mots mémorisés.

4.1. Types d'affixes

Les affixes sont des morphèmes grammaticaux liés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent apparaître seuls et doivent obligatoirement être **rattachés à une base lexicale**. Selon leur position et leur fonction, on distingue plusieurs types d'affixes :

Type	Position	Fonction	Exemple
Préfixe	Avant la base	Modifie le sens lexical sans changer nécessairement la catégorie.	<i>in-visible</i> , <i>re-faire</i> , <i>anti-social</i>
Suffixe	Après la base	Crée un nouveau mot ou change de catégorie grammaticale.	<i>chant-eur</i> , <i>beau-té</i> , <i>lis-ible</i>
Flexionnel	Après la base	Marque une catégorie grammaticale (temps, personne, nombre, genre).	<i>chant-ais</i> , <i>aimeront</i> , <i>livr-es</i>

Les exemples suivants illustrent la structure interne du mot :

- ❖ *incompréhensible* = {in-} + {compréhens-} + {-ible}
→ préfixe privatif + racine lexicale + suffixe adjectival.
- ❖ *solidifier* = {solid-} + {-ifi-} + {-er}
→ transformation d'un adjectif en verbe par suffixation dérivationnelle.

Ces analyses montrent que le mot est une **construction hiérarchisée**, résultant de l'agencement de plusieurs morphèmes aux fonctions distinctes.

5. Les processus morphologiques

La morphologie décrit les mécanismes par lesquels les mots sont formés, transformés et organisés dans le lexique. Ces processus témoignent de la **productivité** et de la **créativité** du système linguistique.

5.1. La dérivation (affixation)

La dérivation est le processus morphologique **le plus productif** en français. Elle consiste à ajouter un préfixe ou un suffixe à une base lexicale.

Exemples : *prévoir, refaire, impossible, lecture* (à partir de *lire*).

L'affixation permet de générer de nouvelles unités lexicales à partir de schémas réguliers et partagés par les locuteurs. Elle traduit la productivité du lexique et reflète la capacité des sujets parlants à créer et interpréter des mots inédits (Booij, 2005 ; Aronoff, 1976).

5.2. La flexion

La flexion consiste en l'ajout de suffixes à valeur strictement grammaticale, appelés désinences. Elle marque notamment le temps, la personne, le nombre ou le genre. Ce processus ne crée pas de nouveaux mots, mais **différentes formes** d'un même lexème.

Exemples : *chantais* (-ais), *chantait* (-ait), *chantaient* (-aient).

La flexion relève donc de la variation morphologique interne et joue un rôle central dans la **cohérence syntaxique** des énoncés.

5.3. La composition

La composition associe deux ou plusieurs bases lexicales pour former un mot nouveau.

Exemples : *chou-fleur, lave-vaisselle, porte-monnaie, machine à écrire* (Moeschler & Auchlin, 2008 : 66)

La composition se distingue de la syntaxe libre par sa cohésion sémantique interne. Ainsi :

- ❖ *pomme de terre* ≠ *pomme située dans la terre*
- ❖ *garde-manger* ≠ *garde qui mange*

Ces expressions composées fonctionnent comme des unités lexicales à part entière, dont le sens global ne se déduit pas toujours de la simple somme des constituants.

5.4. La conversion (ou dérivation impropre)

La conversion est le passage d'un mot d'une catégorie grammaticale à une autre sans modification formelle.

Exemples :

- ❖ *le rouge* (adjectif → nom),
- ❖ *un boire* (verbe → nom),
- ❖ *le vivre-ensemble* (verbe → nom).

Ce procédé illustre le caractère souple et économique du système morphologique, capable de reclassifier des unités existantes sans recourir à l'affixation. Il met en évidence l'interaction étroite entre morphologie, syntaxe et interprétation (Fradin, 2003).

5.5. La troncation et le siglage

Ces procédés, particulièrement présents dans le français contemporain, témoignent du dynamisme du lexique.

- ❖ **Troncation** : *ciné, métro, photo* (de *cinéma, métropolitain, photographie*).
- ❖ **Siglage / acronyme** : *OVNI, SIDA, ONU, UNESCO*.

Ces mécanismes de réduction et de condensation favorisent l'économie linguistique tout en maintenant l'efficacité communicative.

6. Les morphes-portemanteaux et les formes amalgamées

Certaines formes grammaticales expriment simultanément plusieurs morphèmes en une seule unité.

Exemples :

- ❖ $du = \{de + le\}$,
- ❖ $au = \{à + le\}$,
- ❖ $auxquels = \{à + lesquels\}$
- ❖ (Moeschler & Auchlin, 2008 : 62)

Ces formes, dites **portemanteaux**, sont caractéristiques des langues à flexion comme le français. Elles relèvent d'un phénomène de **syncrétisme morphologique**, où une même réalisation formelle cumule plusieurs fonctions grammaticales.

7. Morphologie et variation entre oral et écrit

« La morphologie du français écrit est plus redondante que celle du français parlé » (Moeschler & Auchlin, 2008 : 65).

À l'oral, de nombreuses marques morphologiques s'effacent sans compromettre la compréhension :

Leurs livres étaient ouverts → [lœ k liv kɛt ɛ t uvɛʁ]

Aucune marque audible explicite du pluriel n'est réalisée, mais le sens demeure clair grâce au contexte, à la syntaxe et à la prosodie. Cela montre que la morphologie écrite privilégie la clarté visuelle et la stabilité des marques, tandis que la morphologie orale s'appuie davantage sur des indices syntaxiques et prosodiques.

8. La morphologie et la syntaxe : vers la morphosyntaxe

La morphologie constitue une étape essentielle de l'analyse morphosyntaxique. Les morphèmes grammaticaux — déterminants, marques d'accord, désinences verbales — servent de points d'ancrage à la structuration syntaxique.

Exemple :

Les enfants chantent bien → {les} + {enfant-s} + {chant-ent}

Les marques de pluriel et de personne assurent la cohérence syntaxique entre le syntagme nominal et le verbe. Ainsi, morphologie et syntaxe forment un **continuum** : les marques morphologiques matérialisent les relations syntaxiques abstraites.

L'analyse morphématique apparaît dès lors comme la première étape de toute étude morphosyntaxique. Elle montre que le mot est une structure composite, au sein de laquelle interagissent des unités formelles et sémantiques. La morphologie n'est donc pas une simple taxonomie de formes, mais un **système productif et cognitif**, révélateur de la manière dont le langage humain construit le sens à partir d'éléments minimaux.

Exercices

Exercice 1 : Cochez la bonne réponse et **justifiez brièvement votre choix.**

1. Le morphème se distingue du mot parce qu'il est :
 - A. une unité graphique
 - B. une unité minimale de sens non segmentable
 - C. une unité syntaxique autonome
2. Le mot *incompréhensible* illustre principalement :
 - A. la flexion verbale
 - B. la composition savante
 - C. la dérivation par affixation multiple
3. Dans *je vais / nous allons / j'irai*, la variation formelle du verbe *aller* relève :
 - A. d'une variation phonétique régulière
 - B. d'une allomorphie lexicale
 - C. d'une flexion purement syntaxique
4. Le morphème {-s} dans *les livres* est :
 - A. lexical
 - B. dérivationnel
 - C. flexionnel

Exercice 2 : Procédez à une analyse morphématique complète des phrases suivantes en identifiant :

- ✓ les morphèmes lexicaux ;
 - ✓ les morphèmes grammaticaux ;
 - ✓ leur fonction morphosyntaxique.
1. Les étudiants réorganisaient progressivement leurs hypothèses.
 2. Cette recontextualisation linguistique est indispensable.
 3. Les désaccords interprétatifs persistent parfois.
 4. Les chercheurs multidisciplinaires collaborent efficacement.

Exercice 3 : Indiquez le procédé de formation dominant et **justifiez votre réponse.**

Mot	Procédé	Justification morphologique
Dévalorisation		
Porte-parole		
Le savoir-faire		
Info		
UNESCO		
Lisible		
Le manger		

Exercice 4 : Observez les séries suivantes et complétez le tableau.

Morphème abstrait	Allomorphes	Type d'allomorphie	Condition d'apparition
{aller}			
{beau}			
{nouveau}			
{cheval}			
{ce}			

Exercice 5 : Analysez le rôle morphologique des éléments soulignés et expliquez leur contribution syntaxique.

1. Les enfants chantent correctement.
2. Ces analyses linguistiques sont pertinentes.
3. Il reformule constamment ses hypothèses.

Exercice 6 : Répondez de manière structurée.

1. En quoi l'analyse morphématique remet-elle en cause la centralité du mot en grammaire traditionnelle ?
2. Pourquoi peut-on dire que l'allomorphie constitue un défi pour une conception strictement formelle du morphème ?
3. Expliquez en quoi la morphologie du français écrit est plus « visible » que celle de l'oral.

4. Montrez, à partir d'un exemple personnel, que la morphologie est un système productif et cognitif.

Exercice 7 : À partir de la phrase suivante, réalisez une analyse complète :

Les incompréhensions répétées ralentissaient fortement la communication scientifique.

1. Segmentation morphématique ;
2. Identification des procédés morphologiques ;
3. Rôle des morphèmes grammaticaux dans la structure syntaxique ;
4. Commentaire conclusif.

Chapitre 3 : Les parties du discours : critères d'analyse et difficultés de classification

- 1. Définition et principe de la catégorisation grammaticale**
- 2. Les critères d'identification des catégories grammaticales**
- 3. Les parties du discours dans la tradition et la linguistique contemporaine**
- 4. Difficultés de classification**
- 5. Vers une vision dynamique des catégories grammaticales**
- 6. Exercices**

L'**étude des parties du discours**, que l'on nomme aujourd'hui **catégories grammaticales**, constitue l'un des fondements majeurs de la grammaire depuis l'Antiquité. Dès les premières réflexions linguistiques, la nécessité de **classer les mots** selon leur rôle dans l'énoncé s'est imposée comme une condition essentielle à la description du fonctionnement des langues naturelles.

De l'Antiquité grecque, avec Aristote, qui distinguait déjà le *nom* et le *verbe* comme piliers de la proposition, jusqu'aux grammaires latines et médiévales, cette classification n'a cessé d'évoluer. Elle sera ensuite profondément reformulée par la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (Arnauld & Lancelot, 1669), qui cherchait à relier les catégories grammaticales aux **opérations de la pensée**. Les grammaires modernes, puis les approches structuralistes et génératives, ont poursuivi ce travail de catégorisation en tentant d'articuler les classes de mots à des critères plus formels, plus systématiques et moins intuitifs.

Pourtant, cette classification, en apparence simple — *nom, verbe, adjectif, adverbe*, etc. — continue de poser des difficultés d'analyse. En effet, un même mot peut appartenir à plusieurs catégories selon son emploi syntaxique et discursif. Ainsi, la catégorisation grammaticale n'est jamais totalement figée : elle dépend de la **mise en discours** et du **contexte d'actualisation**.

Le classement des mots en catégories n'est donc pas **arbitraire**, mais repose sur un ensemble de **critères linguistiques convergents**, que la langue actualise différemment selon les usages, les registres et les situations de communication. Comprendre les catégories grammaticales ne consiste pas seulement à **mémoriser une nomenclature**, mais à saisir les **principes théoriques** qui permettent d'identifier, de justifier et, dans certains cas, de **remettre en question** cette classification (Riegel, Pellat & Rioul, 2018).

1. Définition et principe de la catégorisation grammaticale

Les grammaires traditionnelles et contemporaines distinguent généralement un **nombre limité de catégories grammaticales**, parmi lesquelles figurent : le **nom**, le **verbe**, l'**adjectif**, l'**adverbe**, le **pronom**, la **préposition**, la **conjonction**, le **déterminant** et l'**interjection**. Chaque catégorie se définit par une **fonction grammaticale spécifique** et par le rôle qu'elle joue dans l'organisation de la phrase.

Exemples :

- ❖ Le **verbe** exprime un **procès**, c'est-à-dire une **action** (*courir, manger*) ou un **état** (*être, sembler, paraître*).
- ❖ L'**adverbe** modifie ou précise le sens d'un **verbe**, d'un **adjectif** ou d'un autre **adverbe** : *très vite, trop haut, particulièrement intéressant*.
- ❖ Le **nom** désigne des **entités**, qu'elles soient **concrètes** (*enfant, table*) ou **abstraites** (*liberté, peur, intelligence*).
- ❖ Le **déterminant** accompagne le nom et participe à l'**identification référentielle** : *le, un, cette, ces*.

La grammaire d'une langue constitue un **système de relations** : les catégories grammaticales ne se définissent jamais de manière isolée, mais à travers les **rapports syntaxiques, morphologiques et sémantiques** qu'elles entretiennent entre elles. Comme le souligne **Tesnière** (1959), c'est la structure de la phrase qui révèle la fonction réelle des mots qui la composent.

2. Les critères d'identification des catégories grammaticales

Les linguistes modernes s'accordent à retenir **trois critères principaux** pour classer les mots en catégories grammaticales : le **critère sémantique**, le **critère morphologique** et le **critère distributionnel** (ou **fonctionnel**). Aucun de ces critères ne suffit isolément ; c'est leur **combinaison** qui permet une analyse rigoureuse.

2.1. Le critère sémantique

Le **critère sémantique** repose sur le **sens général** associé à chaque catégorie grammaticale. Il constitue souvent le **premier repère intuitif** dans l'identification des classes de mots.

Ainsi :

- ❖ le **nom** renvoie à un **être**, un **objet** ou une **idée** : *maison, joie, livre* ;
- ❖ l'**adjectif** exprime une **qualité** ou une **propriété** : *beau, rapide, courageux* ;
- ❖ le **verbe** indique une **action** ou un **état** : *marcher, être, sembler* ;
- ❖ l'**adverbe** modifie le **procès verbal** ou apporte une précision circonstancielle : *vite, souvent, bien*.

Cependant, ce critère reste **insuffisant** et parfois **trompeur**. Certains mots changent de catégorie sans modifier leur forme, uniquement en fonction de leur emploi syntaxique.

Exemples : *le boire* et *le manger* — ici, **boire** et **manger**, traditionnellement verbes, fonctionnent comme des **noms**.

Le sens seul ne permet donc pas de déterminer de manière fiable la **catégorie grammaticale** d'un mot, ce qui justifie le recours à d'autres critères (Gross, 1986).

2.2. Le critère morphologique

Le **critère morphologique** s'appuie sur les **marques formelles de variation** : **genre**, **nombre**, **temps**, **mode** et **personne**.

Il est particulièrement efficace pour distinguer les **mots variables** (*nom, verbe, adjectif, déterminant*) des **mots invariables** (*adverbe, préposition, conjonction, interjection*).

Exemples :

- ❖ Un mot qui varie en **temps**, **mode** et **personne** est un **verbe** : *il chante / nous chantions*.

- ❖ Un mot qui varie en **genre** et en **nombre** est un **adjectif** : *petit / petite / petits / petites*.
- ❖ Un mot qui varie uniquement en **nombre** est généralement un **nom** : *enfant / enfants*.
- ❖ Un mot **invariable** est souvent un **adverbe** : *hier, vite, donc*.

Ce critère est **central dans la description grammaticale**, mais il n'est pas exempt de limites. Certains **adjectifs invariables** (*marron, chic*) et certains **noms défectifs** (*les ténèbres, les vacances*) montrent que la morphologie ne fournit pas toujours une réponse catégorique.

C'est pourquoi la linguistique contemporaine insiste sur la **convergence des critères**, plutôt que sur leur application isolée (Riegel et al., 1994).

2.3. Le critère distributionnel ou fonctionnel

Le **critère distributionnel**, également appelé **critère fonctionnel**, est aujourd'hui considéré comme le **critère central** dans la linguistique moderne. Contrairement aux critères **sémantique** et **morphologique**, il ne définit pas une catégorie grammaticale à partir du **sens** ni de la **forme**, mais à partir de la **place occupée par un mot dans la phrase** et du **rôle syntaxique** qu'il y joue. Autrement dit, ce n'est pas la nature intrinsèque du mot qui détermine sa catégorie, mais son **environnement syntaxique** et les **relations qu'il entretient avec les autres constituants**.

Les catégories grammaticales se définissent ainsi comme des **positions dans la structure phrastique**, et non comme des étiquettes fixes (Moeschler & Auchlin, 2008 : 71).

Exemples :

- ❖ **Le chien dort.** → *chien* est identifié comme **nom** parce qu'il est **précédé d'un déterminant** et **suivi d'un verbe conjugué**.

- ❖ **Il court vite.** → *vite* est un **adverbe** car il **modifie un verbe** et ne peut ni varier ni être déterminé.
- ❖ **Le rouge domine le tableau.** → *rouge*, adjectif dans *un mur rouge*, fonctionne ici comme **nom** par **conversion**, du fait de sa **distribution nominale** (présence d'un déterminant, fonction de sujet).

Le critère distributionnel permet ainsi d'expliquer la **flexibilité catégorielle** : un même mot peut changer de catégorie grammaticale selon son insertion dans la phrase. Cette propriété montre que les catégories ne sont pas des classes naturelles immuables, mais des **fonctions syntaxiques dynamiques**, dépendantes de la structure.

3. Les parties du discours dans la tradition et la linguistique contemporaine

3.1. Les grammaires traditionnelles

Dans la tradition grammaticale, notamment depuis la **Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal** (Arnauld & Lancelot, 1669), les mots sont classés selon leur **valeur logique et sémantique**, en lien avec les opérations de la pensée :

- ❖ **Nom** → substance, être ou chose ;
- ❖ **Verbe** → affirmation, jugement ou action ;
- ❖ **Adjectif** → qualité attribuée à une substance ;
- ❖ **Adverbe** → circonstance accompagnant l'action.

Dans cette perspective, la grammaire est conçue comme **un art normatif**, défini comme *l'art de parler et d'écrire correctement selon la raison*. Cette approche repose essentiellement sur la **logique du sens**, et très peu sur l'observation systématique des faits de langue. Elle privilégie une vision **stable et hiérarchisée** des parties du discours, dans laquelle chaque mot est censé appartenir à **une seule catégorie**, indépendamment de son emploi réel.

3.2. Les approches structurales et génératives

Les linguistes du XX^e siècle — **Bloomfield, Hjelmslev, Martinet**, puis **Chomsky** — ont profondément renouvelé l'analyse des catégories grammaticales en introduisant des **critères formels, syntaxiques et distributionnels**. La théorie des parties du discours devient alors une véritable théorie des catégories grammaticales, définies par leur **distribution** dans la phrase.

L'énoncé célèbre de Firth (1957) résume cette conception :

“You shall know a word by the company it keeps.”

Autrement dit, le **sens** et la **catégorie** d'un mot se déduisent de ses **cooccurrences**, c'est-à-dire des éléments avec lesquels il apparaît régulièrement dans les énoncés. Cette idée est au cœur de l'analyse distributionnelle et de nombreuses approches contemporaines, y compris en linguistique de corpus.

Dans le cadre de la **linguistique générative**, on distingue généralement :

- les **catégories lexicales** (*nom, verbe, adjectif, adverbe*), qui portent un **contenu sémantique plein** ;
- les **catégories fonctionnelles** (*déterminant, pronom, préposition, conjonction, interjection*), qui assurent l'**organisation grammaticale** et la **cohésion syntaxique** de la phrase (Chomsky, 1981).

Cette distinction souligne le rôle structurant des unités grammaticales dites « fonctionnelles », longtemps marginalisées par les grammaires traditionnelles.

4. Difficultés de classification

Certaines unités lexicales posent problème car elles peuvent **remplir plusieurs fonctions grammaticales** selon le contexte. Ces cas illustrent les limites d'une catégorisation rigide.

Mot	Difficulté	Exemple	Interprétation
bien	adverbe ou nom ?	<i>le bien et le mal / il parle bien</i>	conversion selon le contexte
comme	conjonction adverbe ?	ou <i>comme il pleut / fort</i> <i>comme un lion</i>	dépend de la fonction syntaxique
avant	préposition adverbe ?	ou <i>avant le repas / il est parti avant</i>	variation selon la présence d'un complément

Ces phénomènes illustrent la **plasticité du lexique**, où les mots peuvent passer d'une catégorie à une autre par **conversion**, **réanalyse contextuelle** ou **grammaticalisation**. Ils montrent que les catégories grammaticales ne sont pas des entités fermées, mais des **zones fonctionnelles ouvertes**.

5. Vers une vision dynamique des catégories grammaticales

La linguistique contemporaine, notamment dans ses courants **cognitifs** et **pragmatiques**, tend à considérer les catégories grammaticales non comme des « **boîtes fixes** », mais comme des **configurations de propriétés convergentes**. Un mot appartient à une catégorie donnée **par degré**, selon les traits **morphologiques**, **syntactiques** et **sémantiques** qu'il partage avec les autres membres de la catégorie (Langacker, 1987). La classification grammaticale devient ainsi un **outil descriptif et explicatif**, et non un dogme normatif.

Les **parties du discours** constituent le **socle de toute description linguistique**, mais leur étude ne peut être dissociée de l'analyse de leurs **fonctions effectives dans la phrase**. Le linguiste moderne n'observe pas seulement les mots pris isolément : il observe **leurs interactions**, leurs **contraintes distributionnelles** et leur **rôle dans l'architecture syntaxique**.

C'est précisément cette articulation entre **catégorisation lexicale** et **fonction syntaxique** qui sera approfondie dans le prochain chapitre, consacré à **l'analyse en constituants immédiats**.

Exercices

Exercice 1 : Cochez la bonne réponse puis **justifiez brièvement votre choix.**

1. Le critère sémantique classe les mots principalement selon :
 - A. leur forme phonétique
 - B. leur sens général et leur valeur conceptuelle
 - C. leur position dans la phrase
2. Le critère morphologique repose sur :
 - A. la fonction syntaxique des mots
 - B. les marques de variation (genre, nombre, temps, mode, personne)
 - C. le sens lexical du mot
3. Le critère distributionnel consiste à :
 - A. identifier la place et le rôle d'un mot dans la structure de la phrase
 - B. étudier l'étymologie des mots
 - C. comparer les catégories grammaticales entre langues
4. Le critère considéré comme le plus fiable en linguistique contemporaine est :
 - A. le critère sémantique
 - B. le critère morphologique
 - C. le critère distributionnel

Exercice 2 : Pour chaque mot en gras, identifiez sa catégorie grammaticale et **justifiez votre réponse à l'aide d'un critère précis (sémantique, morphologique ou distributionnel).**

1. **Le bien** triomphe souvent du mal.
2. Il parle **vite** et agit **bien**.
3. Ils sont partis **avant** moi.
4. Ils sont partis **avant le dîner**.

Exercice 3 : Complétez le tableau suivant.

Mot	Catégorie grammaticale	Variable / Invariable	Critère principal utilisé
rapidement			
grande			
ce			
chantez			
oh !			

Exercice 4 : Pour chaque mot en contexte, indiquez le critère dominant qui permet son identification, puis mentionnez un critère secondaire.

1. **Rouge** est ma couleur préférée.
2. Cette robe est **rouge**.
3. Il a répondu **clairement** à la question.
4. **Que** tu viennes ou non, la réunion aura lieu.

Exercice 5 : Expliquez pourquoi les mots suivants posent un problème de catégorisation et comment le critère distributionnel permet de les analyser.

1. bien
2. comme
3. avant
4. le pour et le contre

Exercice 6 : Répondez de manière structurée.

1. Pourquoi le critère sémantique est-il insuffisant pour classer les mots ?
2. En quoi le critère morphologique est-il particulièrement adapté à l'étude du français ?
3. Expliquez pourquoi la linguistique contemporaine privilégie le critère distributionnel.

Exercice 7 : Analysez la phrase suivante en identifiant les catégories grammaticales de chaque mot et les critères mobilisés.

Avant le débat, les participants parlaient calmement entre eux.

1. Catégorisation de chaque mot
2. Critères utilisés
3. Justification des cas ambigus

Exercice 8 : Montrez, à partir d'un exemple personnel, qu'un même mot peut appartenir à plusieurs catégories grammaticales selon son emploi. Expliquez ce phénomène à l'aide du critère distributionnel.

Chapitre 4 : L'analyse en constituants immédiats : la phrase simple et la phrase complexe

- 1. Les unités hiérarchiques de la grammaire**
- 2. Le principe de l'analyse en constituants immédiats**
- 3. Les principes méthodologiques : le test distributionnel**
- 4. L'analyse hiérarchique de la phrase simple**
- 5. L'analyse en constituants de la phrase complexe**
- 6. Exercices**

L'**analyse en constituants immédiats (ACI)** est une méthode syntaxique fondamentale issue de la **linguistique structurale**. Elle vise à décomposer les phrases en **unités hiérarchisées**, appelées **constituants**, selon un principe central de la grammaire structurale : toute unité linguistique complexe est analysable en unités de rang immédiatement inférieur.

Cette approche repose sur l'idée que la langue ne fonctionne pas comme une simple succession linéaire d'éléments, mais comme un **système organisé**, dans lequel chaque unité occupe une place précise dans une **architecture grammaticale hiérarchique**.

Comme le soulignent Moeschler et Auchlin :

« La grammaire structurale est organisée autour de deux idées directrices : les unités de rang et les constituants immédiats. » (Moeschler & Auchlin, 2008 : 73)

L'ACI permet ainsi de mettre au jour la structure interne de la phrase, en montrant comment les mots se regroupent en syntagmes, comment ces syntagmes s'imbriquent pour former des propositions, et comment celles-ci s'articulent pour produire des phrases simples ou complexes. Elle constitue de ce fait un outil central pour l'**analyse syntaxique descriptive**, largement mobilisé en linguistique, en didactique des langues et en analyse grammaticale.

1. Les unités hiérarchiques de la grammaire

Dans la perspective structurale, la **phrase** n'est pas conçue comme une simple suite linéaire de mots disposés les uns après les autres. Elle est envisagée comme une **construction hiérarchique**, composée d'**unités emboîtées** relevant de différents **niveaux de structuration**, appelés **rangs**.

On distingue classiquement les unités suivantes :

- ❖ **la phrase** (unité maximale du système grammatical),

- ❖ la proposition,
- ❖ le syntagme,
- ❖ le mot,
- ❖ le **morphème** (unité minimale porteuse de sens ou de fonction).

Cette hiérarchisation est formulée de manière explicite par Moeschler et Auchlin :

« La plus grande unité grammaticale est la phrase ; la plus petite est le morphème. Chaque unité d'un rang n s'analyse en ses constituants immédiats de rang n-1. »
(2008 : 74)

Exemple : Je partirai et je prendrai le bus.

- ❖ La phrase contient deux propositions coordonnées par la conjonction *et*.
- ❖ Chaque proposition comprend un **syntagme nominal sujet (SN)** (*je*) et un **syntagme verbal (SV)** (*partirai / prendrai le bus*).
- ❖ Chaque **syntagme verbal** est composé de **mots grammaticaux et lexicaux** (*partirai, le, bus*).
- ❖ Chaque **mot** peut à son tour être décomposé en **morphèmes**, par exemple : *part-ir-ai* (radical + suffixe infinitif + morphème de temps/personne).

Cette organisation hiérarchique illustre un principe fondamental de l'analyse syntaxique : les unités linguistiques ne se juxtaposent pas uniquement, elles s'organisent selon des relations structurales précises.

2. Le principe de l'analyse en constituants immédiats

L'analyse en constituants immédiats repose sur un postulat méthodologique central :

Toute unité grammaticale complexe peut être décomposée en unités immédiatement inférieures.

Ainsi, la phrase suivante :

L'enseignant explique la leçon.

peut être analysée en **deux constituants majeurs** :

- le **syntagme nominal (SN)** : *l'enseignant*
- le **syntagme verbal (SV)** : *explique la leçon*

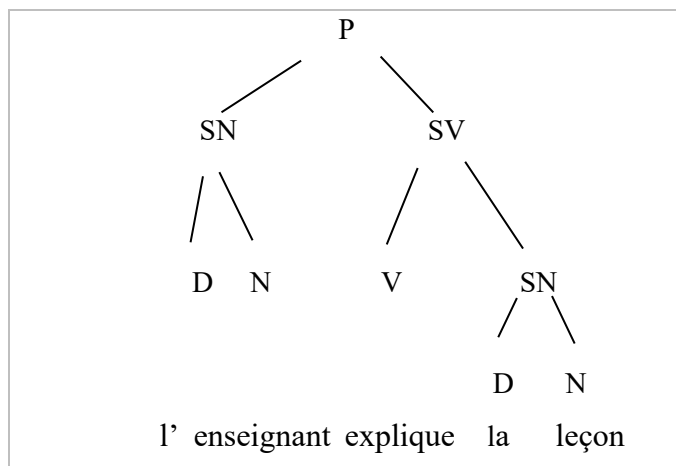
Le **SV** se subdivise à son tour en :

- un **verbe** (*explique*),
- un **syntagme nominal objet** (*la leçon*), lui-même composé de :
 - *la* (**déterminant**),
 - *leçon* (**nom**).

Cette décomposition progressive met en évidence la **structure emboîtée de la phrase** et permet de représenter graphiquement l'analyse sous forme d'**arbre syntaxique**, où chaque **nœud** correspond à une **catégorie grammaticale** (P, SN, SV, D, N, V, etc.).

Ce type de représentation, hérité notamment de Bloomfield (1933), vise à **visualiser la hiérarchie syntaxique** et à rendre explicites les relations de dépendance entre constituants.

Cette hiérarchie peut être représentée sous forme d'**arbre syntaxique**, où chaque nœud correspond à une **catégorie grammaticale** :



3. Les principes méthodologiques : le test distributionnel

Pour identifier les **constituants immédiats**, la linguistique structurale s'appuie sur le **principe de distribution**. Ce principe consiste à regrouper dans une même classe distributionnelle les expressions qui peuvent apparaître dans le même environnement syntaxique sans compromettre la **grammaticalité de l'énoncé**.

Comme le rappellent Moeschler et Auchlin :

Le critère qui détermine les constituants immédiats est le principe de distribution : l'enfant appartient à une classe distributionnelle, qui définit l'ensemble des expressions qui peuvent occuper la même position syntaxique (préverbale) et la même fonction grammaticale (sujet). (Moeschler & Auchlin, 2008 : 75)

Trois **tests distributionnels** sont classiquement mobilisés pour vérifier la cohérence des constituants :

3.1. La substitution

On remplace un groupe par un élément équivalent du point de vue distributionnel:

- *L'enfant déballe son cadeau → Il déballe son cadeau*

La possibilité de substitution montre que **l'enfant** forme un **constituant autonome**.

3.2. Le déplacement

On déplace un groupe tout en conservant la grammaticalité de la phrase :

- *C'est le cadeau que l'enfant déballe.*

Le déplacement confirme que **le cadeau** constitue un **syntagme nominal**.

3.3. La coordination

Deux groupes remplissant la **même fonction syntaxique** peuvent être coordonnés :

- *L'enfant déballe son cadeau et son jouet.*

Les groupes *son cadeau* et *son jouet* appartiennent à la **même classe distributionnelle**, ce qui confirme leur statut de **constituants**.

4. L'analyse hiérarchique de la phrase simple

La phrase simple se définit, dans la grammaire structurale, comme une phrase composée d'une seule proposition indépendante, c'est-à-dire ne contenant aucun mécanisme d'enchâssement propositionnel. Elle constitue le **niveau minimal d'analyse phrastique** permettant d'observer la structuration interne des constituants sans interaction interpropositionnelle.

Dans le cadre de l'analyse en constituants immédiats (ACI), la phrase simple peut être décomposée en constituants hiérarchiques selon leur organisation interne, indépendamment de toute interprétation sémantique ou pragmatique. Ces constituants correspondent aux **grandes catégories syntagmatiques** de la langue:

- ❖ **syntagmes nominaux (SN),**
- ❖ **syntagmes verbaux (SV),**
- ❖ **syntagmes prépositionnels (SP),**
- ❖ **syntagmes adjectivaux (SA),**
- ❖ **syntagmes adverbiaux (SAdv).**

Exemple : Les enfants étudient leurs leçons à la bibliothèque.

Analyse hiérarchique

- **SN sujet** : *Les enfants*
- **SV** : *étudient leurs leçons à la bibliothèque*
 - **V** : *étudient*
 - **SN COD** : *leurs leçons*
 - **SP circonstanciel** : *à la bibliothèque*

Cette analyse met en évidence la structure interne du syntagme verbal, qui peut intégrer plusieurs constituants de rang inférieur. Le **SP** n'est pas analysé ici en fonction de sa valeur sémantique (lieu), mais comme **constituant syntaxique optionnel** intégré au SV.

L'analyse hiérarchique permet ainsi d'observer la structure formelle de la phrase, sans recourir à une analyse du sens ou de la référence. Elle relève d'une description syntaxique strictement formelle, conforme aux principes de la linguistique structurale.

Comme le rappellent Moeschler et Auchlin :

« Une analyse en constituants immédiats suppose la description des catégories grammaticales, mais non la désignation des fonctions syntaxiques. » (2008 : 76)

Autrement dit, l'ACI vise prioritairement à **identifier les unités structurales** et leurs relations d'emboîtement, et non à expliquer leur rôle interprétatif.

5. L'analyse en constituants de la phrase complexe

5.1. Principe général

Une **phrase complexe** est constituée de plusieurs propositions, reliées entre elles par des mécanismes de **coordination** ou de **subordination**. Contrairement à la phrase simple, elle met en jeu des **relations d'enchâssement**, qui constituent un terrain privilégié pour l'application de l'analyse en constituants immédiats.

L'ACI permet de **représenter graphiquement et hiérarchiquement** ces relations, en montrant comment une proposition peut être **intégrée comme constituant** à l'intérieur d'un syntagme d'une autre proposition.

La phrase complexe est ainsi l'unité syntaxique dans laquelle s'articulent plusieurs niveaux de structuration, l'une des propositions pouvant être dominante, l'autre enchâssée.

5.2. Les relatives

Une **proposition relative (PR)** est une **proposition enchâssée** à l'intérieur d'un syntagme nominal. Elle remplit une fonction de **qualification du nom**, au même titre qu'un **adjectif épithète** ou qu'un **complément du nom**.

Exemple : Le joueur qui ne respectait pas les règles a quitté le terrain.

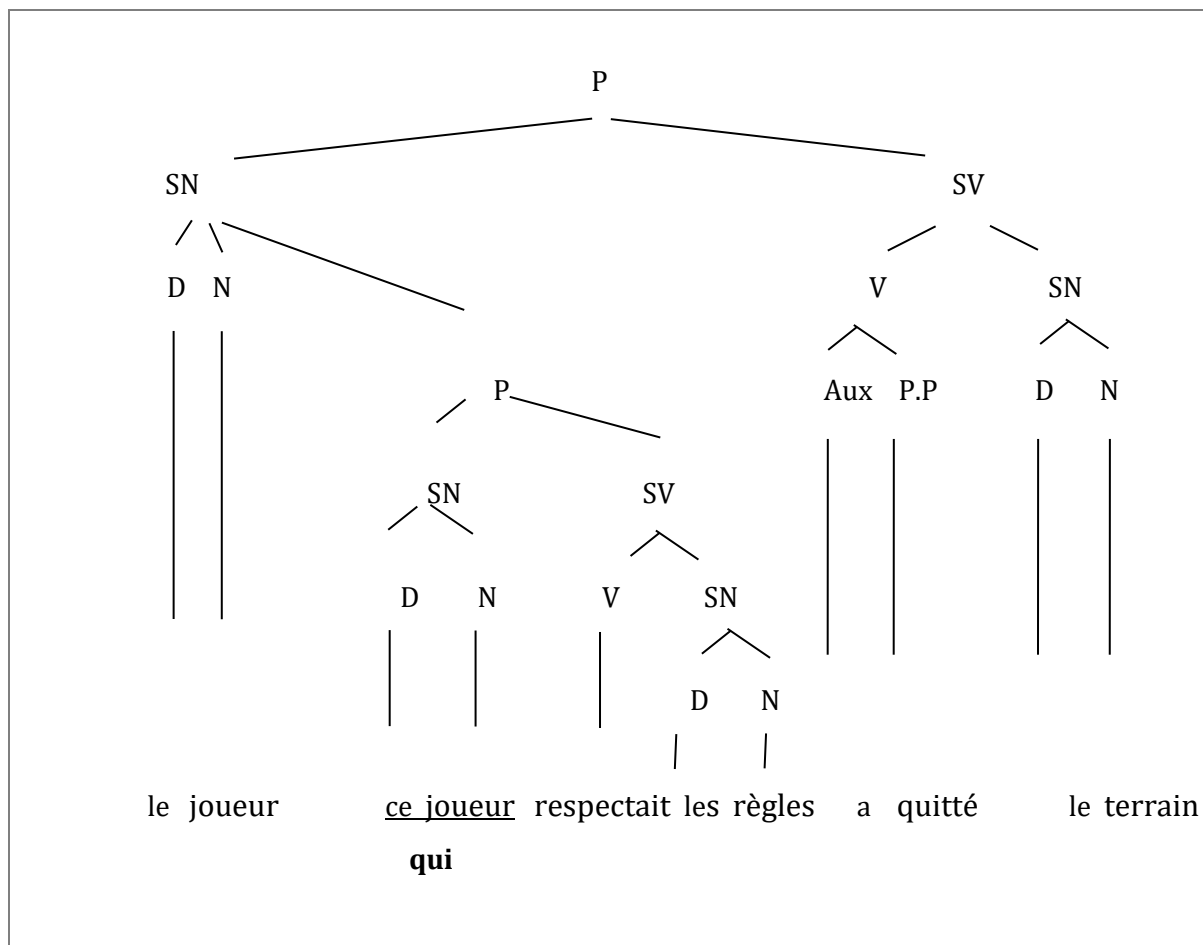
La proposition relative **qui ne respectait pas les règles** qualifie le nom **joueur**. Elle est intégrée au **SN sujet** de la phrase principale.

Cette structure résulte de la **fusion de deux phrases simples** :

1. *Le joueur a quitté le terrain.*
2. *Le joueur ne respectait pas les règles.*

Lors de l'**enchâssement**, la seconde phrase est transformée en **proposition relative**, introduite par un **pronom relatif** (*qui*) et intégrée comme **constituant du syntagme nominal**.

Représentation hiérarchique :



Cette représentation met en évidence le **caractère enchâssé** de la relative, qui dépend structurellement du **nom noyau**.

5.3. Les complétives

Les **propositions complétives** sont des propositions subordonnées qui occupent la **position syntaxique d'un complément du verbe** de la phrase principale. Elles sont intégrées au **syntagme verbal** et constituent un **constituant de rang inférieur**.

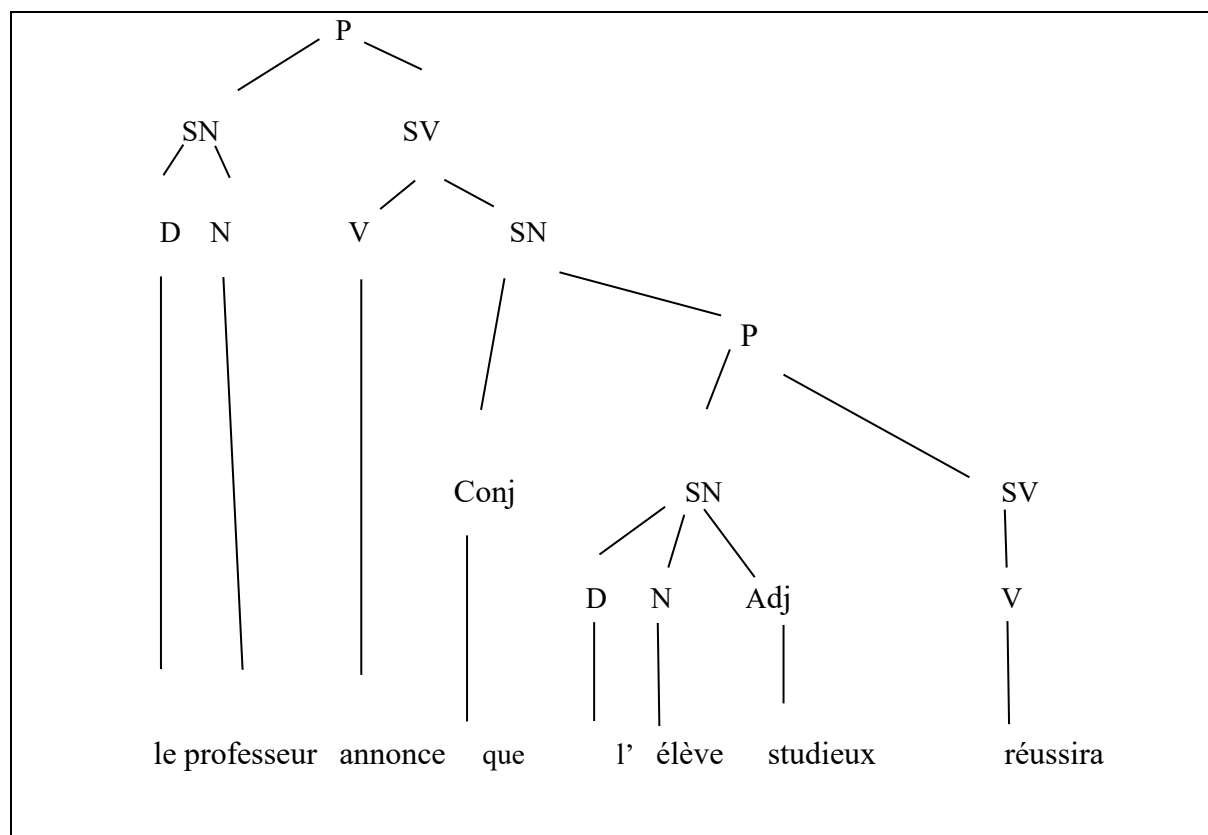
- **Complétives en que :**

Le professeur annonce que l'élève studieux réussira.

Issue de deux phrases :

1. *Le professeur annonce une chose.*

2. *L'élève studieux réussira.*



La seconde phrase devient une **proposition complétive introduite par la conjonction *que***, occupant la position de **SN objet** du verbe *annonce*.

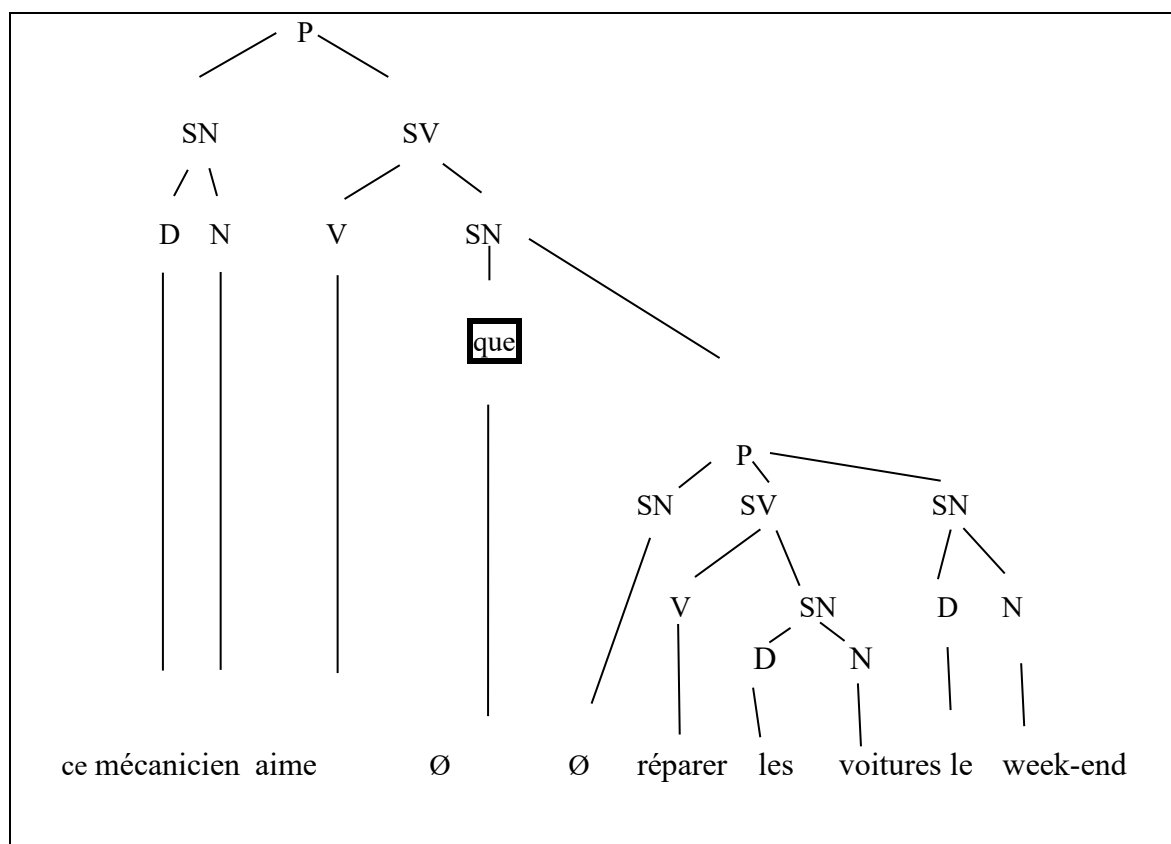
La complétive fonctionne ainsi comme un **syntagme propositionnel** enchâssé dans le SV principal.

- **Complétives infinitives :**

Ce mécanicien aime réparer les voitures le week-end.

Fusion de :

1. *Ce mécanicien aime une chose.*
2. *Ce mécanicien réparera les voitures le week-end.*



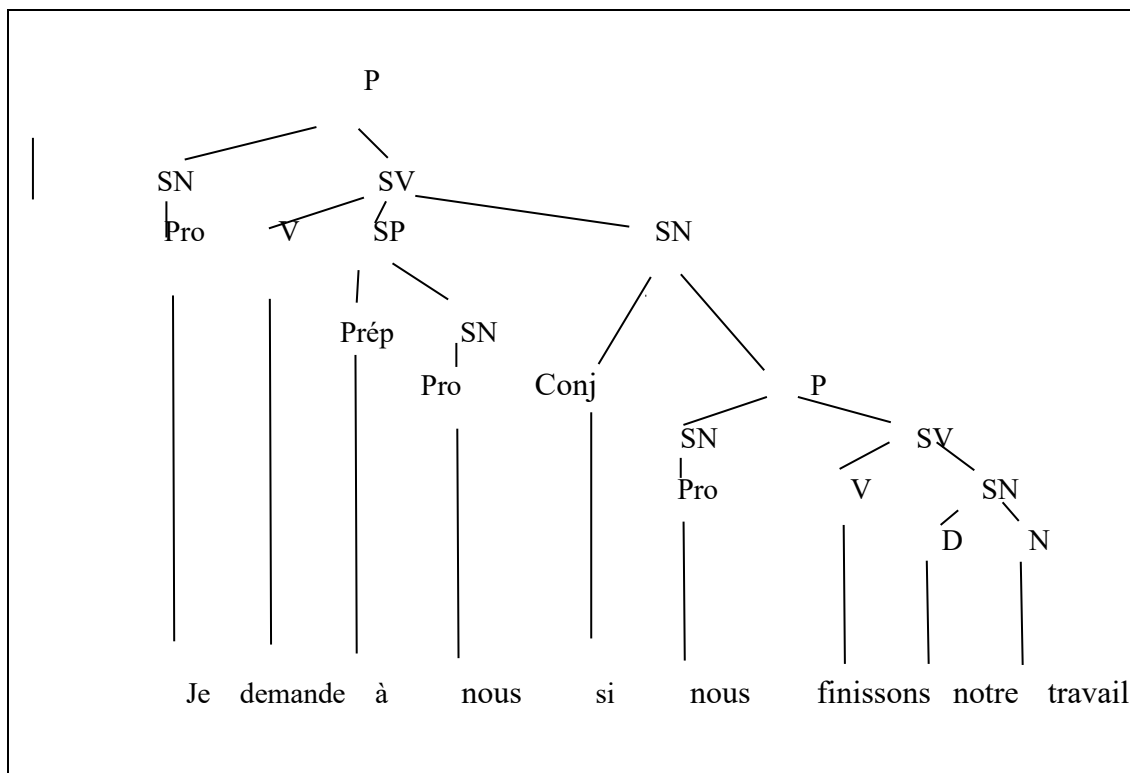
La seconde phrase est transformée en **proposition infinitive**, sans sujet exprimé, intégrée comme **complément du verbe aimer**. L'infinitif constitue le **noyau verbal** de la proposition enchâssée.

- **Complétives interrogatives :**

Je me demande si nous finissons notre travail.

Fusion de :

1. *Je me demande une chose.*
2. *Finissons-nous notre travail ?*



La phrase interrogative est transformée en **complétive introduite par si**, occupant la position de **complément du verbe se demander**.

Dans tous les cas, la proposition subordonnée devient un **constituant syntaxique intégré** au **syntagme verbal principal**, avec ou sans **mot subordonnant explicite** (*que, si, Ø*).

5.4. Les circonstancielles

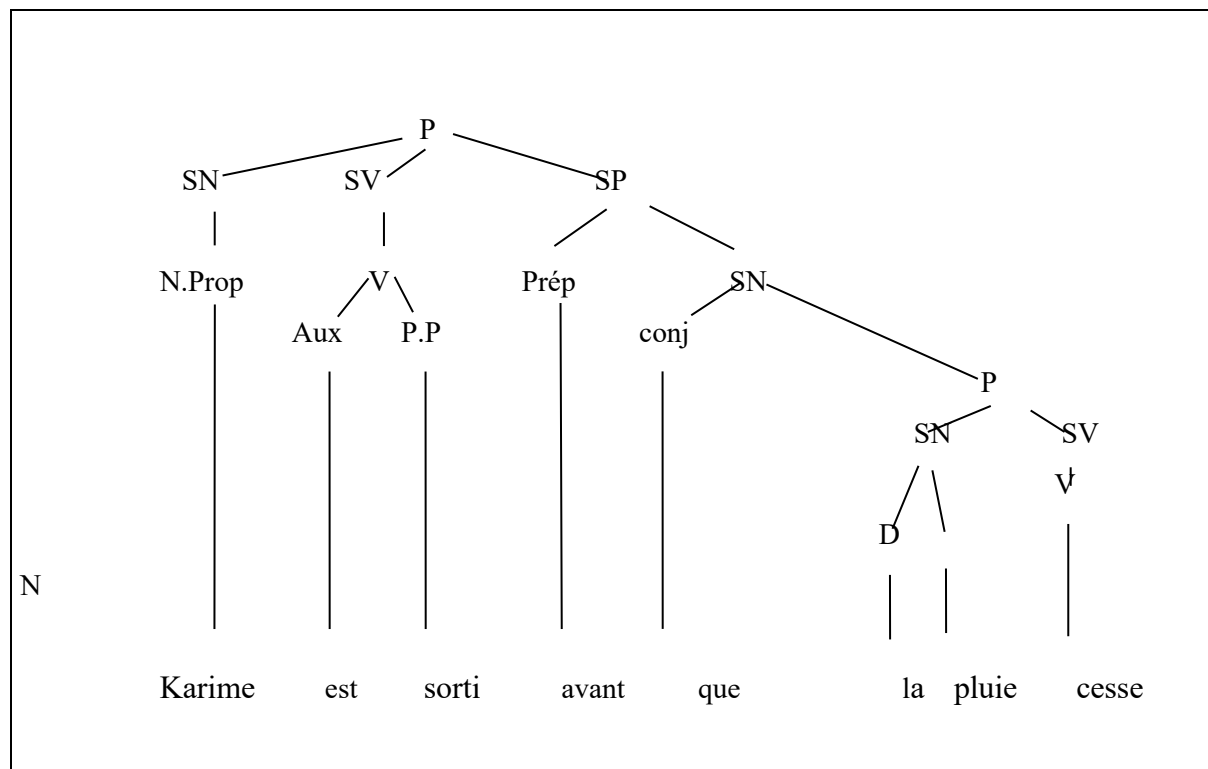
Les **propositions circonstancielles** complètent la phrase principale en apportant une précision relative à un **cadre temporel, causal, conditionnel ou consécutif**. Du point de vue de l'ACI, elles sont analysées comme des **propositions enchâssées dans un syntagme prépositionnel ou conjonctif**.

Exemple :

Karim n'est pas sorti avant que la pluie cesse.

Cette phrase réunit deux propositions :

1. *Karim n'est pas sorti avant une chose.*
2. *La pluie cesse.*



La seconde proposition est enchâssée dans un **syntagme prépositionnel introduit par la locution *avant que***, lequel occupe la position de **complément circonstanciel** dans la phrase principale.

L'ACI permet ici de montrer que la circonstancielle n'est pas simplement un ajout sémantique, mais un **constituant syntaxique structuré**, intégré hiérarchiquement à la phrase.

Exercices

Exercice 1 : Cochez la bonne réponse et justifiez brièvement votre choix en vous appuyant sur les notions du cours.

1. L'analyse en constituants immédiats (ACI) consiste principalement à :
 - A. Étudier les relations sémantiques entre les mots.
 - B. Décomposer les phrases en unités hiérarchiques appelées constituants.
 - C. Identifier la fonction logique des propositions.
2. Dans la phrase L'étudiant lit attentivement son article, les deux constituants immédiats majeurs sont :
 - A. L'étudiant lit / attentivement son article
 - B. L'étudiant / lit attentivement son article
 - C. Lit attentivement / son article
3. Le test de substitution permet de :
 - A. Trouver le verbe principal de la phrase.
 - B. Identifier les constituants en remplaçant un groupe par un élément équivalent.
 - C. Déterminer la valeur sémantique d'un mot.
4. Dans une phrase complexe, la subordonnée relative :
 - A. Qualifie un nom ou un pronom de la proposition principale.
 - B. Exprime toujours une cause.
 - C. Est toujours placée en fin de phrase.
5. Une phrase simple, au sens syntaxique strict, contient :
 - A. Une seule proposition indépendante.
 - B. Plusieurs propositions coordonnées.
 - C. Une proposition principale et une subordonnée.
6. Le mot subordonnant si introduit généralement :
 - A. Une relative.
 - B. Une complétive interrogative ou une subordonnée conditionnelle.
 - C. Une coordination.

Exercice 2 : Complétez les phrases suivantes à l'aide des **termes du cours**.

1. L'analyse en constituants immédiats permet de représenter la interne d'une phrase selon un principe hiérarchique.
2. La est la plus grande unité grammaticale, et le en est la plus petite.
3. Le critère de regroupe les éléments pouvant apparaître dans le même environnement syntaxique.
4. Le test de consiste à remplacer un groupe par un pronom ou un élément équivalent sans altérer la grammaticalité.
5. Dans la phrase complexe, une proposition relative est à l'intérieur d'un syntagme nominal.
6. Les propositions circonstancielles expriment des relations de cause, de ou de condition.

Exercice 3 : Faites la **représentation arborescente** de chaque phrase en identifiant les **constituants immédiats**.

1. **Le chat dort sur le canapé.**
2. **Les enfants lisent leurs livres à la bibliothèque.**
3. **Je sais que tu viendras demain.**
4. **L'homme qui parle est mon voisin.**
5. **Il a pris son parapluie parce qu'il pleuvait fort.**
6. **Marie cuisine et Paul met la table.**

Exercice 4 : Appliquez les **tests de substitution, déplacement ou coordination** pour justifier l'existence des constituants en gras.

1. **Les enfants** lisent leurs livres.
2. Il a rangé **ses affaires dans le sac**.
3. **Le cadeau** que Marie a reçu lui plaît beaucoup.
4. Paul parle **très calmement**.

5. **À la bibliothèque**, les étudiants travaillent en silence.

Exercice 5 : Indiquez si les phrases suivantes sont **simples ou complexes**, puis **justifiez votre réponse**.

1. Le professeur explique la leçon.
2. Le professeur explique la leçon et répond aux questions.
3. Le professeur explique la leçon que les étudiants attendent.
4. Les enfants jouent dehors quand il fait beau.
5. Marie lit pendant que Paul écrit.

Exercice 6 : Expliquez, en quelques lignes, pourquoi l'analyse suivante est correcte ou incorrecte.

*Dans la phrase **Le rouge domine le tableau**, rouge est un adjectif épithète.*

Chapitre 5 : La théorie X-barre

- 1. De la grammaire générative à la théorie X-barre**
 - 2. Les fondements de la théorie X-barre**
 - 3. Les trois niveaux de projection**
 - 4. Les constructions endocentriques et exocentriques**
 - 5. Les projections fonctionnelles : IP, CP et DP**
 - 6. Illustration synthétique**
 - 7. Exercices**
-

Quand on parle de **la théorie X-barre**, on fait référence à l'un des cadres théoriques les plus structurants de la grammaire générative contemporaine. Apparue dans les années 1970–1980, cette théorie s'inscrit dans la continuité directe des travaux de Noam Chomsky, à une période où les linguistes cherchent à dépasser les limites des règles de réécriture traditionnelles et des modèles syntaxiques essentiellement descriptifs.

La réflexion ne porte plus seulement sur la production de phrases grammaticales, mais sur la **nature même de l'architecture syntaxique** qui sous-tend toutes les langues naturelles.

La **théorie X-barre** repose sur une hypothèse forte : **derrière la diversité apparente des langues**, il existe une **structure syntaxique fondamentale commune**. Chaque syntagme, quelle que soit sa catégorie (nominale, verbale, adjectivale, prépositionnelle), est organisé autour d'un **noyau central**, appelé la **tête**, auquel peuvent s'ajouter un **complément**, et éventuellement un **spécifieur**. Autrement dit, la syntaxe n'est pas une juxtaposition libre d'éléments, mais un **système hiérarchisé**, régi par des principes abstraits et universels.

Dans cette perspective, tous les constituants syntaxiques partagent une structure commune : une tête, un complément, et parfois un spécifieur (Moeschler & Auchlin, 2008 : 90).

Ce principe de structure uniforme constitue l'un des apports majeurs de la théorie X-barre : il permet de comparer les langues entre elles sans les réduire à une simple liste de différences superficielles. Les variations syntaxiques observées d'une langue à l'autre ne sont pas interprétées comme des divergences structurelles radicales, mais comme des effets paramétriques, c'est-à-dire des réglages différents à l'intérieur d'un même cadre universel (Chomsky, 1981).

1. De la grammaire générative à la théorie X-barre

La théorie X-barre s'inscrit pleinement dans l'évolution historique de la grammaire générative, amorcée par Noam Chomsky dès les années 1950, avec l'ambition de fonder une linguistique scientifique reposant sur des modèles formels explicites.

1.1. La théorie standard

Dans *Structures syntaxiques* (1957, trad. fr. 1969) et *Aspects de la théorie syntaxique* (1965, trad. fr. 1971), Chomsky conçoit la langue comme un **système de règles formelles** capable de **générer un ensemble infini de phrases grammaticales** à partir d'un nombre fini de règles. La syntaxe devient ainsi le cœur de la compétence linguistique.

Deux **niveaux de représentation** sont alors distingués :

- ❖ la **structure profonde**, où sont représentées les **relations syntaxiques abstraites** et les rôles fondamentaux des constituants ;
- ❖ la **structure de surface**, obtenue par l'application de **transformations** (déplacement, effacement, insertion).

La **grammaire générative** vise à décrire la **compétence linguistique du locuteur idéal**, c'est-à-dire la connaissance tacite des règles qui permettent de produire et d'interpréter des phrases bien formées (Chomsky, 1971). Cependant, ce modèle repose encore largement sur des **règles de réécriture spécifiques**, différentes selon les catégories (SN, SV, SP, etc.), ce qui limite sa capacité explicative.

1.2. La théorie standard étendue

Dans les années 1970, les travaux de Chomsky (1977), de Ruwet (1967) et de nombreux linguistes générativistes conduisent à une révision profonde du modèle standard.

L'objectif est alors de **réduire la prolifération des règles** et de dégager des **principes plus abstraits et plus généraux**.

C'est dans ce contexte qu'émerge la théorie X-barre, conçue pour dépasser la simple juxtaposition de règles syntagmatiques et mettre en évidence une **structure universelle des constituants**.

Plutôt que de multiplier les règles du type :

- ❖ $SN \rightarrow D + N$
- ❖ $SV \rightarrow V + SN$
- ❖ $SP \rightarrow P + SN$

la théorie X-barre propose un schéma unique, valable pour toutes les catégories syntaxiques, fondé sur une organisation hiérarchique commune. Elle propose un schéma commun à tous les syntagmes, fondé sur des principes universels, et non sur des règles propres à chaque langue ou à chaque catégorie.

Cette généralisation constitue un tournant majeur : la syntaxe devient un **système de projections**, où les différences entre syntagmes ne tiennent plus à leur structure interne, mais à la **nature de leur tête**.

1.3. La théorie des principes et des paramètres

Avec *Lectures on Government and Binding* (1981), **Chomsky** propose le cadre de la **théorie des principes et des paramètres**, qui marque une nouvelle étape dans la formalisation de la **grammaire universelle**. Selon cette approche, toutes les langues reposent sur :

- ❖ des **principes universels**, invariants et communs à l'ensemble des langues humaines ;
- ❖ des **paramètres**, dont la valeur peut varier et expliquer la diversité linguistique observable.

C'est dans ce cadre que la théorie X-barre prend toute son importance : elle fournit une formalisation précise de la structure interne des syntagmes, à travers des **niveaux de projection hiérarchiques** (X, X', XP). Elle permet ainsi de rendre compte à la fois de l'**universalité de la syntaxe** et de la **variabilité des langues**, sans remettre en cause l'existence d'une architecture syntaxique commune.

La théorie X-barre devient alors un **outil central de la grammaire générative**, servant de base aux développements ultérieurs, notamment dans le cadre du **gouvernement et du liage**, puis du **programme minimaliste**.

2. Les fondements de la théorie X-barre

La théorie X-barre repose sur un ensemble de principes formels qui visent à rendre compte de la structure interne des syntagmes de manière uniforme, abstraite et universelle. Elle propose une modélisation qui articule étroitement le lexique, la syntaxe et la grammaire universelle, en montrant que la diversité superficielle des constructions repose sur une **architecture commune**.

2.1. L'universalité de la structure des syntagmes

Le principe central de la **théorie X-barre** est que **tous les syntagmes**, qu'ils soient **nominaux (SN/DP)**, **verbaux (SV/VP)**, **adjectivaux (SA/AP)** ou **prépositionnels (SP/PP)**, partagent **une même organisation structurelle**.

Chaque syntagme comprend obligatoirement :

- ❖ une **tête (X°)**, qui détermine la nature catégorielle du syntagme ;
- ❖ un **complément**, sélectionné par la tête ;
- ❖ éventuellement un **spécifieur**, position périphérique associée à des fonctions syntaxiques ou discursives ;
- ❖ une ou plusieurs **projections intermédiaires (X')**, qui assurent la continuité hiérarchique.

Cette structure abstraite peut être formalisée de la manière suivante :

- ❖ **XP → (Spécifieur) X'**
- ❖ **X' → X° (Complément)**

Ce schéma n'est pas une règle de réécriture spécifique, mais un **principe structurel universel**, valable pour toutes les catégories syntaxiques (Jackendoff, 1977).

Exemples :

1. **le fils de mon voisin**

→ [NP [D le] [N' [N fils] [PP de mon voisin]]]

Le nom **fils** est la **tête**, le syntagme prépositionnel **de mon voisin** est son **complément**, et le déterminant **le** occupe une position fonctionnelle.

2. **bien manger une pomme**

→ [VP [Adv bien] [V' [V manger] [NP une pomme]]]

Le verbe **manger** sélectionne un **complément nominal**, tandis que **bien** occupe la position de **spécifieur adverbial**.

3. **très content de son fils**

→ [AP [Adv très] [A' [A content] [PP de son fils]]]

L'adjectif **content** est la tête du syntagme adjectival et impose la présence d'un **complément prépositionnel**.

Ces exemples illustrent l'idée fondamentale selon laquelle la structure syntaxique ne dépend pas de la catégorie, mais d'un schéma universel de projection.

2.2. Principe de projection

Le **principe de projection** constitue l'un des piliers théoriques de la théorie X-barre. Il affirme que **les propriétés lexicales d'une tête** doivent être représentées à tous les niveaux de la structure syntaxique. Ces propriétés incluent notamment :

- ❖ la **sous-catégorisation** (types de compléments requis) ;

- ❖ la **sélection** (restrictions sémantiques sur les arguments) ;
- ❖ les **rôles thématiques** (agent, patient, bénéficiaire, etc.).

Autrement dit, l'information lexicale ne reste pas confinée au lexique : elle se projette syntaxiquement.

Exemple canonique :

Le verbe **donner** sélectionne **trois arguments** :

- ❖ un **agent** (celui qui donne),
- ❖ un **thème** (ce qui est donné),
- ❖ un **bénéficiaire** (celui qui reçoit).

Cette exigence se reflète directement dans la structure syntaxique :

Marie donne un livre à Paul.

Toute structure qui ne satisfait pas ces exigences (*X Marie donne un livre*) est perçue comme **incomplète** ou **agrammaticale**.

La syntaxe est donc **contrainte par le lexique**, ce qui renforce l'idée d'une **interface lexique-syntaxe** centrale en grammaire générative.

3. Les trois niveaux de projection

Selon Rizzi (1997) et la tradition générative, chaque syntagme se déploie sur **trois niveaux hiérarchiques distincts**, appelés **niveaux de projection** :

- ❖ **X° (projection minimale)** → la **tête lexicale**
(ex. : *manger, fils, devant*)
- ❖ **X' (projection intermédiaire)** → **tête + complément**
- ❖ **XP (projection maximale)** → **spécifieur + X'**

Cette hiérarchie permet de représenter :

- ❖ la **continuité entre le mot et la phrase** ;
- ❖ la manière dont une **unité lexicale s'insère dans une structure syntaxique complexe**.

Les **structures X-barre** assurent ainsi une **correspondance systématique** entre les **propriétés lexicales** et les **configurations syntaxiques**, ce qui constitue un gain explicatif majeur par rapport aux modèles antérieurs.

4. Les constructions endocentriques et exocentriques

Les syntagmes nominaux, verbaux, adjectivaux et prépositionnels sont qualifiés **d'endocentriques**, car ils sont centrés sur une **tête lexicale** identifiable.

Mais qu'en est-il de la phrase entière ?

Dans la grammaire traditionnelle, la phrase était souvent considérée comme **exocentrique**, c'est-à-dire **sans tête interne clairement identifiable**. La théorie X-barre remet en question cette conception. Elle propose de considérer la phrase elle-même comme une **projection maximale**, non plus lexicale, mais **fonctionnelle**.

La phrase est ainsi analysée comme la projection d'une **tête fonctionnelle**, responsable des marques de :

- ❖ **temps**,
- ❖ **accord**,
- ❖ **modalité**.

Cette reconceptualisation ouvre la voie à l'introduction des **projections fonctionnelles**, essentielles dans la grammaire générative moderne.

Le **CP** joue un rôle crucial à l'interface entre **syntaxe et discours** : il encode l'**assertion**, l'**interrogation**, la **subordination**, et les relations informationnelles.

5.3. DP (Determiner Phrase)

La théorie X-barre étend également l'analyse fonctionnelle au **syntagme nominal**, désormais analysé comme un **DP (Determiner Phrase)**.

Exemple : Le garçon → [DP [D le] [NP garçon]]

Le **déterminant** est la **tête fonctionnelle** du syntagme, au même titre que l'inflexion dans la structure verbale. Cette hypothèse permet d'expliquer de nombreux phénomènes morphosyntaxiques, notamment les **formes amalgamées** :

- ❖ **au** = à + le
- ❖ **du** = de + le

Ces faits confirment l'existence d'une **structure fonctionnelle interne** au groupe nominal.

6. Illustration synthétique

Type de syntagme	Tête	Spécifieur	Complément	Exemple
SN / DP	Déterminant	Possesseur / Quantifieur	Nom	<i>le fils de mon voisin</i>
SV / VP	Verbe	Adverbe	SN ou SP	<i>manger une pomme</i>
SA / AP	Adjectif	Intensifieur	SP	<i>très content de son fils</i>

Chapitre 5 : La théorie X-barre

SP / PP	Préposition	Adverbe	SN	<i>juste devant la maison</i>
IP	Inflexion	Sujet	VP	<i>Marie a chanté</i>
CP	Complémenteur	Mot interrogatif	IP	<i>que Marie viendra</i>

Exercices

Exercice 1 : Cochez la bonne réponse.

1. La théorie X-barre vise à :
 - A. Multiplier les règles propres à chaque langue
 - B. Réduire la syntaxe à une liste de catégories lexicales
 - C. Formaliser une structure abstraite commune à tous les syntagmes
2. Dans une structure X-barre, le complément :
 - A. Est optionnel et toujours externe au syntagme
 - B. Est sélectionné par la tête et se combine directement avec X°
 - C. Se confond avec le spécifieur
3. Le niveau X' correspond :
 - A. À la phrase entière
 - B. À une projection intermédiaire reliant la tête et le complément
 - C. À une catégorie purement sémantique
4. Le passage de VP à IP traduit :
 - A. Un changement de tête lexicale
 - B. L'introduction d'une tête fonctionnelle portant le temps et l'accord
 - C. Une transformation de surface uniquement
5. Le CP est essentiel car il :
 - A. Porte les rôles thématiques
 - B. Relie la syntaxe de la phrase au discours et à la force illocutoire
 - C. Remplace la structure VP

Exercice 2 : Expliquez brièvement **en une ou deux phrases** :

1. Pourquoi dit-on que la théorie X-barre repose sur une **hypothèse d'uniformité structurelle** ?
2. En quoi le **principe de projection** garantit-il le lien entre lexique et syntaxe?

3. Pourquoi la phrase n'est-elle plus considérée comme exocentrique dans les modèles récents ?
4. Quelle différence fondamentale existe entre **catégories lexicales** et **catégories fonctionnelles** ?
5. En quoi l'hypothèse DP modifie-t-elle l'analyse traditionnelle du syntagme nominal ?

Exercice 3: Pour chaque groupe en gras, indiquez :

- ❖ la **catégorie du syntagme** (DP, VP, AP, PP, IP, CP),
- ❖ la **tête**,
- ❖ le **complément**,
- ❖ le **spécifieur** (s'il existe).

1. **Les étudiants de linguistique** travaillent sérieusement.
2. Marie est **très fière de son parcours académique**.
3. Je pense **que le cours commencera demain**.
4. Paul parle **juste devant la salle**.

Exercice 4 : Représentez les structures suivantes selon la théorie X-barre **en indiquant clairement les niveaux X°, X' et XP :**

1. Le chercheur analyse les données.
2. Les enfants lisent attentivement leurs livres.
3. Marie affirme que Paul réussira.
4. L'étudiant très motivé travaille tard.

Exercice 5 : Considérez le syntagme suivant :

Le livre de syntaxe

1. Analysez-le comme **SN traditionnel**.
2. Analysez-le comme **DP selon Abney (1987)**.
3. Comparez les deux analyses :

- Quelle est la tête dans chaque cas ?
- Quelle analyse rend mieux compte des phénomènes morphologiques (du, au, ce, mon, etc.) ?

Exercice 6 : Produisez :

1. Une phrase contenant :
 - ☞ un **VP avec complément nominal**,
 - ☞ un **adverbe en position de spécifieur**.
2. Une phrase complexe contenant :
 - ☞ un **CP introduit par que**,
 - ☞ une **IP clairement identifiable**.

Puis :

- ❖ identifiez les **têtes fonctionnelles**,
- ❖ justifiez brièvement leur rôle.

Exercice 7 : Complétez le schéma explicatif suivant :

La théorie X-barre permet de passer d'une syntaxe à une syntaxe, fondée sur desuniversels plutôt que sur des règles spécifiques à chaque langue.

Chapitre 6 : Les reprises anaphoriques

- 1. Les différentes approches de l'anaphore**
 - 2. Anaphore, co-référence et deixis**
 - 3. Les types d'anaphores**
 - 4. Fonctionnement et contraintes**
 - 5. Développement et acquisition des anaphores**
 - 6. Dimension discursive et textuelle**
 - 7. Vers une approche intégrée : syntaxe, sémantique et cognition**
 - 8. Exemples d'analyse**
 - 9. Exercice**
-

L'**anaphore** est un procédé fondamental de la **cohésion textuelle**. Elle est classiquement définie comme toute **reprise d'un élément antérieur dans un texte**, qu'il s'agisse d'un mot, d'un groupe de mots ou d'un contenu propositionnel (Riegel, Pellat & Rioul, 1994 : 610). Cette reprise contribue à la mise en place de **chaînes référentielles** qui assurent la lisibilité, la continuité interprétative, la fluidité discursive et, plus largement, la cohérence globale du texte. Sans anaphore, le discours apparaîtrait comme une succession de segments disjoints, dépourvus de liens explicites.

En linguistique contemporaine, l'anaphore ne se limite plus à un simple mécanisme grammatical. Elle est envisagée comme un phénomène à la fois **discursif, cognitif** et **psycholinguistique**, impliquant la relation entre **langue, mémoire, inférences** et **contexte**. Comprendre une anaphore suppose en effet une activité interprétative du lecteur ou de l'auditeur, qui doit identifier un **antécédent pertinent**, maintenir ce référent en mémoire et l'intégrer dans la dynamique du discours.

1. Les différentes approches de l'anaphore

1.1. Approche traditionnelle

La **grammaire traditionnelle** considérait l'anaphore comme un phénomène essentiellement morphosyntaxique, limité aux pronoms personnels, possessifs ou démonstratifs. Dans cette perspective, l'anaphore était conçue comme un simple procédé de remplacement formel, permettant d'éviter les répétitions lexicales.

Ainsi, dans l'énoncé *Paul est arrivé. Il est fatigué.*, le pronom **il** est analysé comme une **substitution** du nom propre *Paul*. Toutefois, cette conception reste insuffisante, car elle se focalise sur la **forme linguistique** sans interroger le **processus interprétatif** sous-jacent. En réalité, l'identification de *il* suppose une **opération cognitive de rappel du référent**, fondée sur la mémoire discursive et

la continuité thématique — dimensions largement ignorées par la grammaire classique.

1.2. Approche structurale

Avec la **linguistique structurale**, la langue est conçue comme un **système de relations internes**, où chaque unité tire sa valeur de ses rapports avec les autres. Dans ce cadre, l'anaphore est intégrée à la catégorie plus large des **substituts**, c'est-à-dire des unités linguistiques qui renvoient à un autre segment du texte.

De Weck (1991 : 17) souligne que :

« La relation anaphorique correspond à la référence dans le discours de ses différentes extensions et peut se réaliser aussi bien au moyen des déterminants définis que des pronoms personnels de troisième personne, possessifs et démonstratifs ».

Cette approche élargit considérablement le champ de l'anaphore, en montrant qu'elle ne concerne pas uniquement les pronoms, mais aussi les **groupes nominaux définis**, les **synonymes** ou certaines **reformulations lexicales**. L'anaphore apparaît alors comme un **procédé syntaxique et sémantique**, structurant le texte à travers des relations internes, et non comme une simple économie formelle.

1.3. Approche fonctionnelle et textuelle

L'**approche fonctionnelle et textuelle** marque un tournant décisif : l'anaphore n'est plus analysée isolément, mais en lien étroit avec le **contexte discursif** et la **situation de communication**. Elle repose sur la notion d'**ancrage contextuel**, selon laquelle une expression anaphorique n'a de sens que par sa dépendance à un élément antérieur du discours.

Corblin (1995 : 177) propose la définition suivante :

« On parle d'anaphore lorsqu'un élément exige d'être interprété par emprunt à un terme du contexte proche, lorsqu'il y a dépendance nécessaire d'un anaphorique à un antécédent ».

Dans cette perspective, l'anaphore ne se réduit pas à une simple **co-référence**. Elle instaure une **dépendance interprétative**, dans laquelle le sens de l'expression anaphorique ne peut être reconstruit qu'à partir du **co-texte**. L'anaphore devient ainsi un mécanisme central de la **progression thématique** et de la **gestion de l'information** dans le discours.

2. Anaphore, co-référence et deixis

Il est indispensable de distinguer ces trois notions, souvent confondues mais conceptuellement différentes :

❖ **L'anaphore** : elle repose sur une **dépendance interne au texte**.

Paul est venu hier. Il semblait fatigué.

Le pronom **il** ne peut être interprété qu'en référence à l'antécédent *Paul* présent dans le co-texte.

❖ **La co-référence** : elle désigne l'**identité de référent** entre deux expressions, sans impliquer nécessairement une dépendance textuelle stricte.

Paul... cet homme... renvoient au même individu, mais cette relation pourrait exister même hors du contexte immédiat.

❖ **La deixis** : elle dépend directement de la **situation d'énonciation**.

Les expressions **je, ici, maintenant, demain** ne sont interprétables qu'en fonction du **locuteur**, du **temps** et du **lieu** de l'énonciation.

Kerbrat-Orecchioni (1999 : 87) résume cette distinction en affirmant que :

« La référence relative, où s'inscrit l'anaphore, exprime le fait que l'interprétation d'une séquence verbale ne peut se faire d'après son sens propre, mais nécessite le recours au co-texte ou au contexte ».

Ainsi, l'anaphore apparaît comme un **mécanisme clé de l'interprétation discursive**, à l'interface de la **syntaxe**, de la **sémantique** et de la **pragmatique**, jouant un rôle central dans la construction du sens textuel.

3. Les types d'anaphores

Selon la typologie proposée par De Weck (1991), la reprise anaphorique et la cohésion textuelle se réalisent par divers procédés linguistiques, qui ne se réduisent pas à la seule pronominalisation. Ces procédés permettent d'assurer la **continuité référentielle**, tout en introduisant des variations formelles et sémantiques nécessaires à la progression du discours.

3.1. Anaphore fidèle

L'**anaphore fidèle** correspond à une reprise **lexicalement identique** à la source. Elle assure une cohésion maximale, au prix parfois d'une certaine redondance stylistique.

*Un étudiant est arrivé. **Cet étudiant** semblait perdu.*

Ce type d'anaphore est fréquent dans les textes didactiques, juridiques ou scientifiques, où la **précision référentielle** prime sur l'économie lexicale.

3.2. Anaphore infidèle

L'**anaphore infidèle** se caractérise par un **changement lexical partiel**, souvent fondé sur une relation de **synonymie**, d'**hyponymie** ou de **reformulation**.

*Un chien aboyait. **L'animal** paraissait furieux.*

Ce procédé permet d'éviter la répétition tout en maintenant l'identité référentielle. Il mobilise des **connaissances lexicales et encyclopédiques** chez le lecteur.

3.3. Anaphore associative (ou méronymique)

L'**anaphore associative** repose sur une relation **partie-tout** ou sur un lien **inférentiel** culturellement partagé.

*Une voiture passa. **Le moteur** faisait un bruit étrange.*

Ici, le référent *moteur* n'est pas explicitement mentionné dans l'énoncé source, mais il est **inférable** à partir du cadre conceptuel associé à *voiture*. Ce type d'anaphore joue un rôle central dans la **construction implicite du sens**.

3.4. Anaphore conceptuelle

L'**anaphore conceptuelle** consiste à reprendre **un segment discursif entier** sous une forme **condensée**, souvent nominale.

*Elle a triché à l'examen. **Ce comportement** lui coûta cher.*

Cette anaphore ne reprend pas un référent nominal précis, mais **recatégorise** un événement ou une proposition antérieure. Elle est fréquente dans les textes argumentatifs et explicatifs.

3.5. Anaphore divergente (ou indirecte)

L'**anaphore divergente** introduit un **changement de référent**, tout en maintenant une **continuité thématique**.

*J'ai oublié mon livre. Peux-tu me prêter **le tien** ?*

Le référent change, mais l'objet discursif (*livre*) demeure au centre de l'échange. Ce procédé montre que l'anaphore ne repose pas uniquement sur l'identité référentielle, mais aussi sur la **cohérence thématique**.

4. Fonctionnement et contraintes

L'usage des anaphores obéit à des **contraintes syntaxiques, sémantiques et discursives**. Toutes les reprises ne sont pas possibles dans tous les contextes.

Corblin (1995) reprend la distinction chomskyenne entre **anaphore liée** et **anaphore libre** :

❖ **Anaphore liée** (interne à la phrase) :

Jean_i se regarde_i dans le miroir.

→ **se** dépend syntaxiquement du sujet *Jean*.

❖ **Anaphore libre** (dépendant du discours global) :

*Jean_i croit qu'**il**_i réussira.*

→ **il** renvoie à un antécédent situé dans une autre proposition.

Les anaphores participent ainsi à la **structuration informationnelle** du texte, en hiérarchisant les éléments nouveaux et déjà introduits.

Comme le soulignent Halliday et Hasan (1976 : 31) :

« Il existe certains items dans toute langue qui, au lieu d'être interprétés sémantiquement pour eux-mêmes, font référence à quelque chose pour leur interprétation ».

5. Développement et acquisition des anaphores

Les recherches en **psycholinguistique développementale** ont montré que la maîtrise des anaphores est un **processus progressif**, étroitement lié au développement cognitif et discursif.

De Weck (1991) et Hickmann (2004) observent que les enfants passent :

- d'un usage **déictique immédiat**, centré sur la situation de communication,
- à un usage **intratextuel**, centré sur la gestion du discours.

Hickmann (2004 : 197) montre que **les fonctions discursives du langage**, impliquant la **cohésion** et la **cohérence**, émergent tardivement, vers **6-7 ans**, et continuent à évoluer jusqu'à **10 ans** et au-delà.

Ainsi, l'emploi correct des **pronoms**, **déterminants** et **reprises lexicales** constitue un **indicateur fiable du développement discursif et cognitif** de l'enfant.

6. Dimension discursive et textuelle

Les anaphores permettent de **maintenir la continuité thématique** et d'éviter la **répétition inutile**, tout en guidant l'interprétation du lecteur.

*Le président s'est exprimé devant la presse. **Il** a insisté sur la solidarité nationale.*

Le pronom **il** reprend *le président* et assure la **cohésion textuelle**. La linguistique textuelle, à la suite de Charolles (1978), parle de **chaînes anaphoriques**, constituées de reprises successives renvoyant à une même entité :

*Un homme entra. **L'individu** s'assit. **Il** sortit un carnet. **Le visiteur** semblait nerveux.*

Chaque expression appartient à une **même chaîne référentielle**, assurant la stabilité du référent tout au long du texte.

7. Vers une approche intégrée : syntaxe, sémantique et cognition

L'analyse contemporaine de l'anaphore ne se limite plus à la **structure syntaxique**. Elle intègre la **gestion cognitive de la référence**, les **inférences** et la **cohérence globale du discours**. Comme le souligne Bronckart (1997), le langage est une **activité de production de sens**, et la cohésion textuelle constitue l'un des moyens fondamentaux de cette construction.

L'anaphore apparaît ainsi comme un phénomène :

- **formel** (catégories grammaticales),

- **sémantique** (relations de sens),
- **pragmatique** (conditions d'interprétation).

8. Exemples d'analyse

1. *Marie a vu Paul hier. **Il** lui a donné un livre.*
→ **Il = Paul (anaphore pronominale directe).**
2. *Une tempête approchait. **Le vent** soufflait fort.*
→ **Le vent : anaphore associative** (partie du phénomène *tempête*).
3. *Les étudiants ont réussi leur examen. **Ce succès** leur a donné confiance.*
→ **Ce succès : anaphore conceptuelle**, condensant la proposition précédente.

L'étude des **reprises anaphoriques** révèle la **complexité de la syntaxe discursive**. Elle montre comment la langue articule **forme, sens et référence** pour construire la **cohérence textuelle**. En **morphosyntaxe**, l'anaphore occupe ainsi un **rôle central**, reliant les unités grammaticales aux mécanismes du discours.

Exercices

Exercice 1 : Pour chaque question, cochez la bonne réponse **et justifiez brièvement votre choix** à l'aide d'un concept vu en cours (cohésion, référence, antécédent, deixis, etc.).

1. L'anaphore a pour fonction principale de :
 - A. Marquer la subjectivité du locuteur.
 - B. Éviter les répétitions et assurer la cohésion du texte.
 - C. Introduire un nouveau référent dans le discours.
2. Le pronom *il* dans : *Paul est arrivé. Il est fatigué.* est un exemple de :
 - A. Déixis.
 - B. Anaphore pronominale.
 - C. Anaphore associative.
3. L'anaphore associative se définit comme :
 - A. Une reprise identique du même mot.
 - B. Une reprise d'un élément appartenant à un tout antérieur.
 - C. Une substitution par un pronom démonstratif.
4. Quelle phrase contient une anaphore conceptuelle ?
 - A. Un orage éclata. Le tonnerre grondait.
 - B. Elle a échoué à l'examen. Ce revers l'a bouleversée.
 - C. Les enfants jouent. Ils sont heureux.
5. Dans la phrase : *Marie se regarde dans le miroir, se* est une :
 - A. Anaphore liée.
 - B. Anaphore libre.
 - C. Anaphore associative.
6. La différence fondamentale entre anaphore et deixis réside dans :
 - A. La nature grammaticale de l'élément.
 - B. Le fait que l'anaphore dépend du texte et la deixis de la situation d'énonciation.
 - C. Le nombre de référents impliqués.

Chapitre 6 : Les reprises anaphoriques

Exercice 2 : Complétez les phrases suivantes à l'aide des termes précis du cours. Une attention particulière sera portée à la **terminologie linguistique exacte**.

1. L'anaphore est un **linguistique** qui relie un segment à un élément antérieur du texte.
2. Le terme qui reprend s'appelle, et celui auquel il renvoie s'appelle
3. Lorsque la reprise exprime une relation partie-tout, on parle d'..... **associative**.
4. Les anaphores se réalisent à l'intérieur de la même phrase et obéissent à des contraintes syntaxiques strictes.
5. Les **anaphoriques** garantissent la cohérence discursive et la continuité référentielle d'un texte.
6. Le pronom *ceci* dans *Regarde ceci !* relève de la, car son interprétation dépend du contexte d'énonciation.

Exercice 3 : Lisez attentivement le texte suivant, puis :

1. Identifiez **toutes les unités anaphoriques** (pronoms, GN définis, démonstratifs, reprises lexicales).
2. Indiquez pour chacune **son antécédent précis**.
3. Précisez le **type d'anaphore** (fidèle, infidèle, associative, conceptuelle, liée ou libre).

Texte :

Un jeune chercheur entra dans la salle. Le scientifique portait une blouse blanche et semblait pressé. Il s'assit devant son ordinateur et consulta plusieurs articles. Ces lectures lui rappelèrent son propre travail. Cette activité, pourtant banale, représentait pour lui un véritable rituel.

Exercice 4 : Classez les reprises en gras selon leur type d'anaphore et justifiez votre réponse.

Chapitre 6 : Les reprises anaphoriques

1. Une maison apparut au loin. **Le toit** était en mauvais état.
2. Paul a menti à son professeur. **Ce comportement** aura des conséquences.
3. Un étudiant entra. **Le jeune homme** semblait stressé.
4. Les enfants ont perdu leur match. **Cette défaite** les a profondément affectés.

Exercice 5 : Réécrivez le texte suivant en améliorant la cohésion anaphorique (évitez les répétitions tout en conservant la clarté référentielle).

Le professeur entre dans la salle. Le professeur pose ses affaires. Le professeur commence le cours.

Exercice 6 : Indiquez si les éléments en gras relèvent de l'anaphore ou de la deixis, et justifiez.

1. **Je** viendrai demain.
2. Paul a perdu son stylo. **Il** en est contrarié.
3. Pose **ça** ici, s'il te plaît.
4. Une conférence a eu lieu hier. **Cet événement** a suscité de vives réactions.

Exercice 7 : Expliquez en une dizaine de lignes pourquoi l'anaphore ne peut pas être réduite à un simple mécanisme de substitution, en vous appuyant sur **au moins deux auteurs** étudiés (Corblin, De Weck, Halliday & Hasan, Kerbrat-Orecchioni).

GLOSSAIRE

Acte

Unité minimale du discours, plus petite unité d'action langagière. Un acte fournit une donnée, propos ou information activée, portant sur un élément, son topique, ou point d'appui.

Activité

Classe aspectuelle des prédicats qui décrivent des processus non téléiques, duratifs, sans limites, considérés comme homogènes.

Affixation

Procédé morphologique combinant une racine ou base (morphème lexical) avec divers affixes (préfixes ou suffixes) ; opposé à la composition.

Affixe

Morphème grammatical dépendant, non autonome (toujours attaché à une racine).

Allomorphe

Forme différente d'un même morphème, dépendant de la distribution.

Allophone

Réalisation phonétique variable d'un même phonème.

Ambiguïté

Une phrase ambiguë présente une structure de surface résultant de deux structures profondes (ou davantage).

Anaphore

Marque linguistique (comme un pronom de 3e personne) sans autonomie référentielle, recevant sa référence actuelle grâce à une autre expression référentielle autonome.

Analyse en constituants immédiats

Analyse hiérarchique où toute unité grammaticale complexe se décompose en unités de rang immédiatement inférieur.

Catégorie grammaticale

Définit la nature grammaticale des unités intervenant dans les règles de grammaire.

Classe distributionnelle

Groupe d'expressions pouvant occuper la même position syntaxique (préverbale par exemple) et la même fonction grammaticale (comme sujet).

Code

Système d'association < message, signal > permettant à un système de traitement d'information d'échanger avec un autre système.

Cohérence

Propriété d'un discours permettant une interprétation conforme à l'intention informative générale du locuteur.

Cohésion (marques de)

Marques grammaticales (pronoms personnels, temps, conjonctions, adverbes) intervenant dans l'interprétation et la cohérence du discours.

Commutation

Remplacement d'une unité par une autre sur l'axe paradigmatique ; les unités sont en rapport d'opposition.

Compétence

Système de règles sous-jacent à l'usage et à la compréhension du langage. Elle définit un système interne de règles (grammaire) reliant sons et sens, ou signaux acoustiques et interprétations sémantiques. Pour Chomsky, cette compétence est un héritage biologique inné.

Complémenteur (C)

Projection fonctionnelle occupée par les subordonnants (que, si), dont le spécifieur accueille les morphèmes interrogatifs. Le complément de C constitue la phrase (IP).

Composition

Processus morphologique créant des mots en combinant des unités pouvant être utilisées séparément (mots).

Construction endocentrique

Construction organisée autour d'un noyau ou d'une tête.

Construction exocentrique

Résultat obtenu par la combinaison de plusieurs constructions endocentriques.

Contexte

Partie des informations à disposition du destinataire dans l'environnement cognitif partagé par la locutrice et le destinataire.

Description structurale

Ensemble de données définissant la représentation phonétique d'une phrase et sa représentation sémantique.

Description

Un énoncé est descriptif lorsque sa forme propositionnelle représente un état réel ou un état souhaité.

Échange

Plus grande unité d'intégration discursive ; unité dialogique composée d'interventions liées par interdépendance.

Énoncé

Production d'une phrase, c'est-à-dire la réalisation concrète d'une phrase dans le discours.

Énonciateur

Point de vue exprimé par un énoncé, auquel le locuteur peut adhérer ou non.

Entrée lexicale

Ensemble d'informations concernant une unité lexicale, dont sa catégorie, sa sous-catégorisation stricte et ses restrictions de sélection. En Théorie de la Pertinence, équivalent linguistique d'un concept.

État

Classe aspectuelle regroupant les prédicats décrivant des situations statives, homogènes et non bornées.

Expression anaphorique

Expression sans autonomie référentielle (pronom de troisième personne, description définie incomplète, démonstratif, expression non classifiante), agissant comme substitut d'une expression référentielle autonome (nom propre, description définie complète, description indéfinie).

Expression catégorématique

Expression définie par une catégorie, apparaissant dans les formules produites via

les règles de formation.

Expression déictique

Marque linguistique (pronoms de première ou deuxième personne, adverbes ici et maintenant) dont l'interprétation dépend de la situation d'énonciation.

Faculté de langage

Aptitude des locuteurs à distinguer phrases grammaticales et agrammaticales. Cette aptitude, à la base de l'acquisition, appartient à la compétence des locuteurs.

Fonction grammaticale

Définit les relations syntaxiques (accord notamment) entre groupes de mots dans la phrase.

Fonction sémantique

Définit les rôles sémantiques entretenus par les arguments vis-à-vis du prédicat.

Forme logique : Lieu de la représentation sémantique.

Grammaire : Ensemble abstrait de règles, théorie, dont la formulation est l'explicitation des connaissances que les sujets parlants ont implicitement de leur langue.

Grammaire générative

Grammaire explicite, capable de produire l'ensemble complet des phrases grammaticales d'une langue.

Grammaire traditionnelle

Ensemble normatif de prescriptions grammaticales fondé sur le parallélisme logico-grammatical (lien forme-sens) et exprimé de manière non explicite.

Grammaire universelle (GU)

Dans le cadre des principes et paramètres, grammaire fondée sur des principes universels communs à toutes les langues, constituant la grammaire universelle. Ces principes appartiennent au dispositif biologique propre à l'humain, permettant l'acquisition linguistique.

Inflexion (I)

Projection fonctionnelle qui définit la phrase et regroupe les marqueurs d'accord et de temps du verbe.

Langue

Objet d'étude linguistique ; système de signes (Saussure) ou système de règles (Chomsky).

Locuteur

Personne présentée par l'énoncé comme son auteur, pouvant coïncider ou non avec l'auteur réel de l'énoncé ou sujet parlant.

Morphe-portemanteau

Unité morphologique exprimant simultanément plusieurs morphèmes.

Morphème

Plus petite unité linguistique dotée d'une forme et d'un sens ; niveau grammatical le plus bas, constituant direct du mot.

Phonème

Unité phonologique distinctive, non porteuse de sens, susceptible de changer le sens par commutation, et définie par un ensemble de traits distinctifs.

Phrase (IP)

Projection maximale de la catégorie fonctionnelle Inflexion (I).

Phrase

Produit des règles syntaxiques, à laquelle une signification est associée.

Polysémie

Caractéristique des unités lexicales pouvant avoir plusieurs sens.

Projection (principe de)

L'information lexicale est reflétée dans la structure syntaxique.

Projection intermédiaire

Constituant non visible situé entre la projection maximale et la tête.

Projection maximale

Syntagme formé autour d'une tête lexicale ou non lexicale, avec spécifieur et projection intermédiaire.

Projection minimale

Tête lexicale ou non lexicale du syntagme.

Propos

Proposition transmise ou à interpréter dans un acte.

Rapports syntagmatiques

Relations de continuité et de succession reliant entre eux les signes dans la chaîne parlée.

Récurtivité

Propriété des langages formels permettant de réintroduire l'axiome dans la réécriture d'une catégorie. En syntaxe naturelle, capacité d'enchâsser certaines catégories (comme phrases, SN) dans des catégories équivalentes.

Sémantique (cognitive)

Fondée sur l'idée que les concepts et les mots catégorisent le monde autour de prototypes ; s'oppose méthodologiquement au modèle des conditions nécessaires et suffisantes.

Sémantique (conception gricéenne)

Étudie les aspects vériconditionnels associés à la phrase.

Sémantique (d'un langage formel)

Système reliant une interprétation sémantique à chaque catégorie lexicale et attribuant une règle sémantique à chaque règle syntaxique.

Sémantique (formelle)

Branche de la sémantique étudiant le sens via les langages formels de la logique, notamment la relation de dénotation entre expression linguistique et entité du monde.

Sémantique (structurale)

Prolongement structuraliste où le sens des lexèmes est construit à partir d'unités minimales de sens appelées sèmes.

Signe linguistique

Entité mentale constituée de deux faces indissociables : un signifié (concept) et un signifiant (image acoustique).

Signification (non naturelle)

Dire qu'un locuteur L veut signifier quelque chose par X revient à dire que L vise un effet sur A par la reconnaissance par A de cette intention.

Signification

Résultat de l'association arbitraire entre un signifiant et un signifié ; opposée à la notion de valeur.

Spécifieur

Projection maximale placée avant ou après la tête du syntagme.

Structuralisme du discours idéal

Position considérant que la valeur sémantique d'une entité dépend des suites qu'elle peut instaurer, des enchaînements possibles ou impossibles, et doit être décrite ainsi.

Structuralisme linguistique

Défini par deux postulats : autonomie de la forme (éléments dépendants définis par relations internes) et autonomie du langage (le signe relie signifiant et signifié, non expression et référent).

Structure de surface

Entrée de la représentation phonétique, produite par transformation des structures profondes.

Structure profonde

Lieu où se représente la description structurale issue des règles syntaxiques (règles syntagmatiques).

Synchronique

Approche linguistique centrée sur l'étude d'un état de langue à un moment donné pour une communauté ; opposée à l'approche diachronique qui étudie les changements d'un état à un autre.

Syntagme intonatif

Segment intonatif possédant un contour propre.

Syntaxe (langage formel)

Système formel comprenant un axiome, des catégories lexicales et non lexicales, et un ensemble de règles de bonne formation.

Système

Dans le structuralisme, ensemble cohérent d'éléments, chacun défini différemment

par ses relations avec les autres éléments.

Valeur

Ensemble d'attributs qu'un élément reçoit grâce à ses relations avec les autres membres du système pertinent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amacker, R. (1975). *Linguistique saussurienne*. Droz.
- Anscombre, J.-C., & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Mardaga.
- Arnault, A., & Lancelot, C. (1969). *Grammaire générale et raisonnée*. Republications Paulet. (Ouvrage original publié en 1660)
- Aronoff, M. (1976). *Word formation in generative grammar*. MIT Press.
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Gallimard.
- Berman, R. A., & Slobin, D. I. (1994). *Relating events in narrative: A crosslinguistic developmental study*. Lawrence Erlbaum Associates.
- Berman, R. A., & Verhoeven, L. (2002). Cross-linguistic perspectives on the development of text-production abilities: Speech and writing. *Written Language & Literacy*, 5(1), 1–43.
- Berrendonner, A. (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Minit.
- Bloomfield, L. (1933). *Language*. New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Booij, G. (2005). *The grammar of words: An introduction to linguistic morphology*. Oxford University Press.
- Bronckart, J.-P. (1997). *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionisme socio-discursif*. Delachaux et Niestlé.
- Charolles, M. (1978). Introduction aux problèmes de la cohérence des textes. *Langue française*, 38, 7–41.
- Chastain, C. (1975). Reference and context. In K. Gunderson (Ed.), *Language, mind and knowledge* (pp. 194–269). University of Minnesota Press.
- Chomsky, N. (1957). *Syntactic structures*. Mouton.
- Chomsky, N. (1969). *Structures syntaxiques*. Seuil.
- Chomsky, N. (1971). *Aspects de la théorie syntaxique*. Seuil.
- Chomsky, N. (1977). *Réflexions sur le langage*. François Maspero.
- Chomsky, N. (1981). *Lectures on government and binding: The Pisa lectures*. Foris Publications.
- Corbin, D. (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Niemeyer.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Corblin, F. (1995). *Les formes de reprise dans le discours : Anaphores et chaînes de référence*. Presses universitaires de Rennes.
- Corblin, F. (2005). Les chaînes de la conversation et les autres. In J.-M. Gouvard (Dir.), *De la langue au style* (pp. 233–254). Presses universitaires de Lyon.
- Courtès, J. (1991). *Analyse sémiotique du discours : De l'énoncé à l'énonciation*. Hachette Supérieur.
- De Weck, G. (1991). *La cohésion dans les textes d'enfants : Étude du développement des processus anaphoriques*. Delachaux et Niestlé.
- Dik, S. C. (1997). *The theory of functional grammar* (Vol. 1: The structure of the clause). Berlin, Germany: Mouton de Gruyter.
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J.-B., & Mével, J.-P. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Larousse.
- Favart, M. (2005). Les marques de cohésion. *Psychologie française*, 50(3), 305–322.
- Firth, J. R. (1957). *Papers in linguistics 1934–1951*. Oxford University Press.
- Fox, B. (1987). *Discourse structure and anaphora: Written and conversational English*. Cambridge University Press.
- Fradin, B. (2003). *Nouvelles approches en morphologie*. Presses universitaires de France.
- Gary-Prieur, M.-N. (1985). *De la grammaire à la linguistique*. Armand Colin.
- Givón, T. (2001). *Syntax: An introduction* (Vols. 1–2). Amsterdam, Netherlands: John Benjamins.
- Gross, M. (1986). *Grammaire transformationnelle du français*. Paris : Larousse.
- Halliday, M. A. K., & Hasan, R. (1976). *Cohesion in English*. Longman.
- Hickmann, M. (2001). Le développement de la cohésion discursive : Le récit à l'oral chez l'enfant. *Langage et pratique*, 27, 43–52.
- Hickmann, M. (2004). Coherence, cohesion, and context: Comparative perspectives in narrative development. In S. Strömquist & L. Verhoeven (Eds.), *Relating events in narrative* (Vol. 2, pp. 281–306). Lawrence Erlbaum Associates.
- Jackendoff, R. (1977). *X-bar Syntax: A Study of Phrase Structure*. Cambridge (MA): MIT Press.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Jakobson, R. (1963). *Essais de linguistique générale*. Minuit.
- Karmiloff-Smith, A. (1996). *Beyond modularity: A developmental perspective on cognitive science*. MIT Press.
- Karmiloff, K., & Karmiloff-Smith, A. (2003). *Comment les enfants entrent dans le langage*. Retz.
- Kempson, R. (1977). *Semantic theory*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1999). *L'énonciation : De la subjectivité dans le langage* (4e éd.). Armand Colin.
- Kleiber, G. (1994). *Anaphores et pronoms*. Duculot.
- Kleiber, G. (2001). *L'anaphore associative*. Presses universitaires de France.
- Lakoff, G., & Johnson, M. (1980). *Metaphors we live by*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Langacker, R. W. (1987). *Foundations of cognitive grammar: Vol. 1. Theoretical prerequisites*. Stanford University Press.
- Lyons, J. (1980). *Sémantique linguistique*. Larousse.
- Martinet, A. (1960). *Éléments de linguistique générale*. Armand Colin.
- Mayer, M. (1969). *Frog, where are you?* Dial Books for Young Readers.
- Milner, J.-C. (1982). *Ordres et raisons de langue*. Seuil.
- Moeschler, J., & Auchlin, A. (2008). *Introduction à la linguistique contemporaine*. Armand Colin.
- Parisse, C. (2009). La morphosyntaxe : Qu'est-ce que c'est ? Application au cas de la langue française. *Rééducation orthophonique*, 47(238), 7-20.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Presses universitaires de France.
- Rizzi, L. (1997). The fine structure of the left periphery. In L. Haegeman (Ed.), *Elements of grammar: Handbook in generative syntax* (pp. 281-337). Kluwer.
- Ruwet, N. (1967). *Introduction à la grammaire générative*. Plon.
- Saussure, F. de (1916). *Cours de linguistique générale*.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.